

Commission de la Culture et de l'Enfance du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

13 OCTOBRE 2016

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2016 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Dernières avancées concernant les accueillantes d'enfants conventionnées» (Article 76 du règlement)	4
2	Questions orales (Article 81 du règlement)	5
2.1	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Collaboration entre Yapaka et l'ONE quant aux campagnes de prévention en matière d'écrans»	5
2.2	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Chèque accueil».....	6
2.3	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intérêt supérieur de l'enfant des enfants vivant à l'hôpital».....	7
3	Interpellation de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouvelle politique en matière de promotion et de diffusion du cinéma belge francophone» (Article 76 du règlement)	8
4	Interpellation de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avant-projet de décret relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle» (Article 76 du règlement)	8
5	Interpellation de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir des orchestres en Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 76 du règlement)	10
6	Question orale (Article 81 du règlement)	12
6.1	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Appel à projet culturel lancé par la Province du Brabant wallon»	12
7	Interpellation de Mme Isabelle Emméry à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Pass culturel du gouvernement italien» (Article 76 du règlement)	13
8	Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en place de dispositifs culturels, tels un “Pack culturel” pour lutter contre la montée des obscurantismes, des peurs et des haines» (Article 76 du règlement)	13
8.1	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Statut des artistes»	16
8.2	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Séries belges et accord en vue d'augmenter la part de coproduction».....	17
8.3	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Fonds des séries»	17
8.4	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Extension du tax shelter aux arts de la scène».....	19
8.5	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en place d'une cellule d'agrément tax shelter pour les arts de la scène»	19
8.6	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Négociations en cours pour le Pathé Palace»	21

8.7	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Négociations avec la Région de Bruxelles-Capitale sur le dossier du Pathé Palace»	21
8.8	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Future candidature de Bruxelles pour devenir la Capitale européenne de la culture».....	22
8.9	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Annonce de la candidature de la Région de Bruxelles-Capitale comme Capitale européenne de la culture 2030»	22
8.10	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Arrivée du Centre Pompidou à Bruxelles».....	23
8.11	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Boîtes à livres»	24
8.12	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réunion de la Conférence interministérielle (CIM) Culture»	25
8.13	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «CIM Culture»	25
8.14	Question de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suite de la Conférence interministérielle Culture (CIM)».....	25
8.15	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mécénat».....	27
8.16	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suite de la concertation avec les centres culturels».....	28
8.17	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prix unique du livre et suppression de la table»	29
8.18	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nos enfants verront-ils un jour le prix unique du livre en œuvre?»	29
8.19	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prix unique du livre»	29
8.20	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir du FIFF»	32
8.21	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Salle de cinéma de demain - récent rapport publié»	33
8.22	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Procédure d'évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente et nouvelles reconnaissances en 2017».....	34
8.23	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Maison des fédérations».....	35

Présidence de M. Philippe Knaepen, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h20.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Dernières avancées concernant les accueillantes d'enfants conventionnées» (Article 76 du règlement)

Mme Véronique Salvi (cdH). – Notre commission suit depuis de nombreuses années le dossier des accueillantes d'enfants conventionnées. Il y a quelques semaines encore, nous avons procédé à des auditions. Notre groupe a toujours prôné la diversification des places d'accueil et soutenu cette forme d'encadrement.

Madame la Ministre, vous avez pris ce dossier sensible à bras-le-corps dès votre arrivée et, aujourd'hui, une nouvelle étape a été franchie. En effet, un arrêté ministériel a été adopté, qui prévoit une augmentation de 10 % des forfaits journaliers avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016. Cette mesure répond aux revendications du secteur, car au-delà de l'accueil de la petite enfance, de sa diversification et de la création de places se pose également la question de la revalorisation de cette profession.

Il s'agit aussi d'envisager les moyens de renforcer les services d'encadrement des accueillantes conventionnées, dont celles-ci ont rappelé, lors des auditions, le caractère indispensable. La volonté a été exprimée de prévoir un encadrement d'une assistante sociale pour dix-huit accueillantes subventionnées, au lieu de vingt actuellement.

Enfin, il avait été prévu de lancer un projet pilote, à l'instar de nos homologues flamands.

Nous sommes bien conscients des effets directs que peut avoir ce dossier sensible, y compris à l'échelon fédéral. Quel en est l'état d'avancement?

Dans le traitement de vos dossiers, vous faites preuve d'un esprit de concertation et de dialogue, comme nous avons encore pu l'observer lors de la discussion du projet de décret «Arts de la scène».

Qu'est-il ressorti des dernières rencontres avec le secteur? Peut-on, aujourd'hui, confirmer que le renforcement du service d'encadrement sera

effectif?

Par ailleurs, nous avons pu entendre que cette expérience pilote n'était pas toujours évidente à mener au niveau flamand. La volonté initiale en la matière est-elle identique? De même, la question du choix des accueillantes qui prendront part au test demain restait sensible. Qu'en est-il?

Nos différentes formations politiques suivent en tous les cas de près l'évolution de ce dossier.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je vous apporterai des précisions sur un certain nombre de points.

La publication au *Moniteur belge* de l'arrêté du 20 juillet 2016 modifiant l'arrêté MILAC pour les accueillantes est bel et bien effectif depuis le 15 septembre 2016. L'argent prévu pour la revalorisation avec effet rétroactif au 1^{er} janvier a été versé aux services.

Ces derniers versent ainsi l'argent aux accueillantes par le biais de facturations survenant en fin de trimestre. Ce système nous a permis de rattraper les deux premiers trimestres et nous sommes donc à jour pour la suite. Le coût de ce processus est de 2 966 129 euros et a entraîné une augmentation du budget. Le budget destiné à l'amélioration de l'encadrement des accueillantes, d'un montant de 881 663 euros, sera libéré au fur et à mesure des engagements.

Concernant le projet pilote, pendant que nous avions hier d'excellents débats au Parlement sur de très bons décrets et une motion CETA, se déroulait à mon cabinet une réunion avec l'ensemble des représentants du secteur. Les choses avancent donc puisque nous sommes toujours en train de travailler à l'élaboration d'un modèle test à mettre en œuvre au cours de l'année 2017. Une fois le modèle affiné, j'aurai une concertation avec le niveau fédéral, nécessaire à sa mise en œuvre.

Par ailleurs, cette semaine, le gouvernement a donné son aval pour l'allocation d'un budget de 600 000 euros à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Ce montant sera utilisé à différentes fins. D'abord, à l'amélioration du circuit informatique nécessaire à la mise en œuvre du test, car les modes de paiement changeront. Pour rappel, le test entraîne le paiement de salaires, et le dialogue entre l'ONE et les services doit donc permettre un contrôle de ceux-ci.

Cela peut aussi se faire en partenariat avec les secrétariats sociaux des services. Un développement informatique est donc bel et bien nécessaire.

Ensuite, les 600 000 euros serviront à deux marchés juridiques qui nous permettront, dans le cadre de la concertation avec le niveau fédéral, d'affiner les données fiscales et sociales pour les accueillantes. Le test bénéficiera donc d'une sûreté juridique nécessaire.

Par ailleurs, je suis évidemment en contact permanent avec mon homologue Jo Vandeurzen sur ce dossier. Dans l'intérêt général des accueillantes et en vue de l'aboutissement du dossier, nous nous tenons ainsi informés l'un et l'autre des avancées du test en Flandre et de notre côté du pays.

Soyez donc rassurée, Madame Salvi, le dossier avance et je ne doute pas que nous en reparlerons.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Ces informations sont effectivement plutôt rassurantes. Vous nous avez ainsi confirmé que vous aviez remboursé les arriérés liés aux premier et second trimestres. Nous sommes donc à jour concernant le dossier des accueillantes.

Il était important de ne pas simplement créer un effet d'annonce, mais de le faire suivre de faits. C'est le cas aujourd'hui.

Le projet pilote suscitait également des inquiétudes. Vous confirmez que les contacts perdurent et que 600 000 euros sont dégagés pour l'ONE afin que les difficultés fiscales et sociales puissent être résolues et qu'un système informatique efficace puisse être créé. Tout cela est important. Il est inutile de lancer un test pour se rendre compte par la suite qu'il ne fonctionne pas. Ainsi, vous faites preuve de prudence et volonté de continuer.

Nous reviendrons sur le dossier et je ne serai sans doute pas la seule. Je me réjouis en tout cas pour les accueillantes et les services que la situation évolue dans le sens qu'ils souhaitent.

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Collaboration entre Yapaka et l'ONE quant aux campagnes de prévention en matière d'écrans»

Mme Véronique Salvi (cdH). – Dernièrement, l'association Yapaka a mené une nouvelle campagne de prévention sur les risques liés aux écrans chez les enfants durant la *Quinzaine de l'éducation aux médias*. Le message est clair: pas d'écrans avant trois ans. Les conséquences seraient en effet néfastes pour le bébé, car le fait d'être concentré sur l'écran l'empêcherait de manipuler et de toucher, et cela à un âge où le développement des sens est primordial. Il a besoin d'être acteur et non spectateur. Or, les écrans entraînent un comportement passif et soumettent l'enfant à des stimuli virtuels supérieurs aux stimulations habituelles de sa vie quotidienne, qu'il s'agisse des sons ou des couleurs.

Des conseils sont ainsi donnés pour chaque tranche d'âge jusqu'à douze ans. Cela concerne tant l'usage de la tablette, que d'internet et des réseaux sociaux. De tels messages sont bien sûr fondamentaux pour aider les parents à poser des choix en matière d'accès aux écrans pour les plus jeunes.

L'ONE joue néanmoins également un tel rôle de sensibilisation et de soutien à la parentalité. Or, force est de constater que les messages qu'il transmet aux parents peuvent parfois être différents ou plus nuancés que ceux de Yapaka. En effet, il ne prône pas d'interdiction complète avant trois ans, mais plutôt un usage réfléchi et contrôlé des écrans.

Les conseils divergents donnés aux parents sur l'utilisation des écrans par les tout-petits peuvent être perturbants.

Je voulais profiter de cette *Quinzaine de l'éducation aux médias* pour vous interroger plus particulièrement sur les enfants de 0 à 3 ans et sur l'éventuelle collaboration entre Yapaka et l'ONE sur ce sujet. Cette collaboration existe-t-elle et, dans l'affirmative, sous quelle forme?

Faut-il renforcer les campagnes d'information ou laisser les parents faire leur choix dans la masse d'informations disponibles, en fonction de leur sensibilité ou de leurs modes éducatifs?

Ma dernière question concerne la concentration des moyens entre Yapaka et l'ONE.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – De manière générale, l'ONE et Yapaka collaborent sur différentes thématiques. Par exemple, l'ONE a présenté les résultats de sa recherche sur l'utilisation des écrans par les parents au Comité de pilotage de Yapaka et, récemment, Yapaka est venu présenter sa campagne sur l'usage des médicaments au Collège des pédiatres de l'ONE.

Tant l'ONE que Yapaka admettent l'importance d'une bonne collaboration entre les deux institutions et cette question est régulièrement abordée dans leurs lieux de concertation respectifs. L'ONE a d'ailleurs un représentant au sein du Comité de pilotage de Yapaka, qui est chargé de faire le lien entre les réflexions et les actions des deux partenaires.

Quant aux messages de chaque acteur sur l'usage des écrans, force est de constater que les positions institutionnelles de chaque acteur, bien que complémentaires, ne se situent pas du tout dans la même perspective. C'est pourquoi ils peuvent sembler contradictoires. La campagne de Yapaka sur les écrans s'adresse à tout public tandis que l'ONE veille à la manière dont ses professionnels vont pouvoir aborder la question des écrans au sein des familles, dans une perspective de soutien à la parentalité. Ces différences de public cible impliquent des niveaux de prévention

distincts qui justifient l'usage de modes et de moyens spécifiques. Une communication pour le grand public qui n'est pas assortie de messages d'éducation à la santé adaptés à chaque famille n'a que peu d'impact.

Nuancer les propos, fixer des limites plutôt que des interdits touche davantage les familles, car elles deviennent actrices de leur santé et de celle de leurs enfants. C'est la démarche de la promotion de la santé, mais aussi la démarche d'éducation permanente qui la sous-tend. C'est là tout le rôle des travailleurs médicosociaux de l'ONE dans leur mission de soutien à la parentalité, lorsqu'ils vont à la rencontre des parents.

Cependant, les risques mis en évidence par Yapaka sont probants en cas d'utilisation abusive, mais l'ONE s'attelle à agir en amont, dans une optique de prévention et d'éducation aux médias dès le plus jeune âge. Dans ses recommandations, l'Office incite ainsi les parents à prendre du recul par rapport à leurs pratiques et aux exemples qu'ils montrent à leurs enfants.

Du point de vue du soutien à la parentalité, l'interdit est un message difficile à défendre. L'Office part de la réalité des familles afin que celles-ci prennent position avec recul sur l'utilisation des écrans par les enfants et propose des pistes pour équilibrer les différentes activités. Par exemple, l'Office prend en compte l'environnement physique et socioculturel de la famille pour illustrer ce type de conseils et d'accompagnement.

Les campagnes de Yapaka et de l'ONE sont donc davantage complémentaires qu'opposées, puisque chacune intervient à un niveau différent: communication de masse, d'un côté, et accompagnement au quotidien dans une perspective de soutien à la parentalité, de l'autre.

Pour accroître encore la cohérence des messages de prévention, un arrêté est actuellement à l'étude.

Les articles 19 et 21 du décret de 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance prévoient l'instauration d'un comité directeur devant constituer un lieu de concertation et de coordination des politiques de prévention de la maltraitance entre les services du gouvernement et l'ONE.

Ce comité devra, chaque année, adopter un plan triennal de prévention de la maltraitance. Je suppose que dans ce cadre, il formulera un certain nombre de considérations concernant les conditions de la bientraitance, y compris dans l'utilisation des outils informatiques et des multimédias. Nous espérons que cet arrêté contribuera à renforcer les collaborations et à installer une plus grande cohérence entre Yapaka et l'ONE.

Mme Véronique Salvi (cdH). – J'entends bien que ce sont des publics différents et que c'est surtout la complémentarité des messages qui

compte. Cependant, si ce discours est clair pour les professionnels, il ne l'est pas toujours pour les parents.

J'espère que la mise en place du comité de concertation permettra de rendre le message plus cohérent. Des représentants de Yapaka seront-ils présents? Cela évitera de voir les décisions s'éparpiller dans les différentes strates de l'administration.

2.2 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Chèque accueil»

Mme Véronique Salvi (cdH). – M. Ghiotto, chercheur à l'Itinera Institute, s'est penché sur la politique familiale en Belgique. S'inspirant de différents modèles de l'étranger, il a dressé une stratégie globale pour réformer notre politique familiale. L'un des axes forts de cette étude consiste à doper l'accueil en créant un système de «chèque accueil d'enfants». Le chercheur met en avant la fonction éducative et sociale des crèches auprès des enfants. Selon lui, «un enfant qui n'a pas été en crèche arrive en première maternelle en maîtrisant 400 mots, contre 1200 pour celui qui a été en crèche».

Il préconise de généraliser l'usage des crèches et de soutenir financièrement les parents pour supporter le coût d'une place. Il propose un système de «titres accueil d'enfants» qui remplacerait le système de paiement existant. Cela permettrait d'encourager l'emploi des accueillantes d'enfants. La valeur du titre serait adaptée en fonction des revenus de la famille et ne vaudrait que pour les infrastructures reconnues.

Je suis favorable à la diversification des types d'accueil, mais je voulais partager le constat de ce chercheur avec vous, Madame la Ministre. Que pensez-vous de cette suggestion? Quels en seraient les avantages et les éventuelles dérives? La réforme des milieux d'accueil prévoit-elle un système similaire ou, au contraire, préconise-t-elle une autre manière de doper l'accueil de la petite enfance? Les études ce type sont-elles prises en considération dans les réflexions de l'ONE? J'aimerais poser cette question à M. Parmentier lors de son audition en commission.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Dans son ouvrage, M. Ghiotto propose des pistes de réforme pour construire une politique de la famille intégrée au travers de quatre axes: transformer les caisses d'allocations familiales en guichets familiaux, instaurer un système de «titres accueil d'enfants», réformer les allocations familiales et créer un compte familial pour la gestion commune des différents congés qui s'offrent aux jeunes parents.

Je partage quelques-uns des constats du cher-

cheur relatifs à l'accueil des enfants. Investir dans l'enfance est une politique gagnante pour la société de demain. L'accueil des jeunes enfants a fortement évolué au cours de ces dernières décennies, ce qui montre l'importance des fonctions sociales et éducatives dans les milieux d'accueil. Le code de qualité a été revu en 2003 et les premiers référentiels psychopédagogiques de l'ONE datent de 2002. L'accueil des jeunes enfants est un réel facteur d'égalité des chances. La pénurie des places et l'organisation des milieux d'accueil peuvent être source d'exclusion. Le soutien aux familles doit rester universel.

M. Ghiotto propose de remplacer le paiement actuel par un «titre accueil d'enfants» dont la valeur serait adaptée aux moyens financiers des familles. Celui-ci serait valable uniquement pour les milieux d'accueil autorisés par l'ONE. À première vue, ce système ne diffère pas de celui de la participation financière des parents, proportionnelle aux revenus et en vigueur au sein des milieux de la petite enfance. L'évolution ne semble pas importante. Par contre, M. Ghiotto n'est pas très bavard quant à la manière de financer une telle mesure. Dès lors, la faisabilité d'un tel système est difficilement évaluable.

Par ailleurs, sans présager des solutions proposées dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil, celle-ci prend en compte les différents aspects que nous venons de souligner. Elle s'organise de manière à instaurer un système qui reconnaît la nécessité d'investir dès la petite enfance pour offrir aux générations futures une santé, une éducation et une socialisation meilleures, ainsi qu'un développement individuel global de qualité. Ce système doit intensifier les actions en vue d'une mise en œuvre effective du code qualité de la Fédération, assurer l'accessibilité de l'accueil de manière inclusive et universelle, contribuer à la réduction des inégalités sociales et de santé, fixer un cadre financier, juridique et de fonctionnement permettant aux acteurs du secteur de réaliser adéquatement leurs missions en veillant à la meilleure utilisation possible des moyens disponibles, et soutenir diversité de l'offre d'accueil.

J'attends les premières notes et propositions de l'ONE dont je serai particulièrement heureuse de débattre.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je vous remercie d'avoir rappelé des éléments importants comme l'égalité des chances, le code de qualité et la diversification de l'accueil.

La notion de chèque-accueil peut certes interpellé, mais quand on la décrypte, on se rend compte que l'on est très proche de ce qui se passe pour l'instant. Personnellement, cette notion de marchandisation de l'accueil me déplaît.

Il n'y a pas grand-chose sur le financement de la mesure, qui est pourtant le nerf de la guerre.

Quant à la réforme MILAC, nous serons at-

tentifs à la manière dont l'administration et l'ONE préparent les choses.

2.3 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intérêt supérieur de l'enfant des enfants vivant à l'hôpital»

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, la problématique des enfants vivant à l'hôpital par manque de places dans les institutions d'aide à la jeunesse retient toute votre attention et votre énergie.

J'aurais dès lors voulu entendre votre avis. En effet, actuellement, environ 400 enfants vivent à l'hôpital dans la partie francophone du pays. Ce nombre est inquiétant et me paraît très élevé. Confirmez-vous ce chiffre?

Ces enfants sont souvent placés là à la suite de décisions de justice. Inutile de préciser que nombre d'entre eux sont déjà déstabilisés par ce placement. Il faudrait donc qu'ils puissent être pris en charge par des institutions prévues à cet effet.

Madame la Ministre, comment, en tant que garante de l'intérêt supérieur de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvez-vous accélérer les processus visant à réduire ce nombre d'enfants pris en charge par des hôpitaux?

L'hôpital n'étant certainement pas le lieu le plus adapté à une prise en charge éducative et pédagogique, nous avons voté ici, le 9 mars dernier, une proposition de résolution.

Allez-vous insister auprès de vos collègues sur la nécessité d'une solution rapide pour ces enfants? Aborderez-vous le sujet lors d'un prochain Conseil des ministres?

Depuis le dépôt de ma question, il y a eu des annonces dans la presse, comme cet article paru dans *Le Soir* de mardi: 11 millions d'euros ont été dégagés par la Fédération pour la jeunesse, dont 3,5 millions pour ces bébés parqués, pour la création de crèches et de pouponnières. On vous citait également hier dans un article – deux nouveaux centres spécialisés dans l'accueil de la petite enfance seraient créés. Aujourd'hui, nous en comptons seize, dont quatorze autorisés par l'ONE et deux organisés par l'ONE.

Ces centres seront-ils situés dans les régions défavorisées – Bruxelles, Mons et Charleroi? Pouvez-vous me confirmer cette capacité de seize places? Quelle sera l'implication de l'ONE dans ces nouveaux dossiers?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame, je ne suis que citée dans l'article que vous mentionnez. Je n'ai pas été interrogée par le journaliste. Je

ne vais donc pas en parler davantage. Je sais que votre question n'est pas problématique. Mais je préfère parler de «bébé dit parqué» plutôt que de «bébé parqué». Tout comme vous et Mme Salvi, je considère que ce dossier est essentiel. (*Réaction de M. Knaepen*) Il en est de même pour vous, Monsieur Knaepen!

M. le président. – J'ai travaillé avec Mme Salvi à ce dossier.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Bref, tout le monde a suivi la fougue de Mme Salvi, et c'est très bien ainsi.

Selon le rapport de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant sur l'état des lieux des placements en milieu hospitalier d'enfants de moins de douze ans, publié en juillet 2016, 448 décisions de prises en charge d'enfants à l'hôpital ont été décidées par l'Aide à la jeunesse. Je rappelle qu'elle est de la compétence du ministre Madrane. Pour plus de précisions, je vous engage à le contacter. Ceci ne signifie pas que ces 448 enfants restent à l'hôpital pour autant. Le rapport nous apprend également que 270 enfants étaient dans ce cas en 2014. M. Madrane vous donnera sans doute davantage de précisions. Les chiffres doivent être affinés. De toute façon, un enfant dans cette situation est un enfant de trop. La durée du séjour de ces enfants varie: elle peut être inférieure à un mois à plus de six mois.

Je suis davantage concernée par le développement des services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE), en collaboration avec le ministre Madrane, et par la prévention. Il est en effet important d'agir en amont. Une des mesures phares est pour moi la création de nouvelles places pour faire en sorte que des enfants ne soient plus placés à l'hôpital quand un placement est jugé nécessaire. Ces mesures sont en cours de finalisation. Je vous laisse donc aujourd'hui, et je l'assume, sur votre faim. Je pourrai revenir avec plus de détails, car, pour l'heure, je travaille avec M. Madrane à ce dossier et je veux avoir une vision globale pour pouvoir vous présenter ces mesures.

La mise en place du cadastre fait intégralement partie de ses compétences et je vous invite donc à l'interroger à ce sujet.

Nous aurons rapidement l'occasion d'en parler ensemble.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui m'interpelle quelque peu. Vous me dites que vous n'avez pas été interrogée à ce sujet et que cette matière fait partie des attributions de votre collègue. Il n'empêche que l'on cite dans la presse la création de deux nouveaux centres et, comme il n'y a jamais de fumée sans feu, je suppose que des projets sont en cours.

À une question que lui posait ma collègue,

Mme Salvi, le ministre Madrane a répondu que vous travailleriez en collaboration avec les hôpitaux, l'ONE et les services d'aide à la jeunesse. Ce me semble une bonne chose, car, selon moi, ce travail doit être mené en étroite collaboration, tous vos services et ceux de votre collègue étant impliqués.

Je reste sur ma faim, car on annonce que 3,5 millions vont être débloqués pour des crèches et des pouponnières, mais je ne suis sûre de rien. Il en est de même pour la création des deux centres.

De plus, les SASPE sont confrontés à plus d'une difficulté au niveau de l'accueil. Les files d'attente sont très longues et ils doivent, actuellement, davantage accueillir d'enfants placés par l'Aide à la jeunesse que porter secours aux enfants en cas de crise, ce qui est leur première mission. On cite les chiffres de 90 % contre 10 %.

Les SASPE sont également confrontés à des problèmes financiers, ils se considèrent comme les parents pauvres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, l'ONE ne subsidie qu'à 85 % les mesures prévues dans l'arrêté.

Nous avons également noté que vous travailleriez ensemble sur des projets innovants, comme cela a été voté ce 9 mars dernier dans ce parlement, lors de l'examen de la proposition de résolution.

Je reviendrai rapidement vers vous pour en connaître plus sur les projets annoncés dans la presse.

(*Mme Isabelle Emmerly, vice-présidente, prend la présidence*)

3 Interpellation de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouvelle politique en matière de promotion et de diffusion du cinéma belge francophone» (Article 76 du règlement)

4 Interpellation de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avant-projet de décret relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle» (Article 76 du règlement)

Mme la présidente. – Ces interpellations sont jointes.

M. Philippe Knaepen (MR). – Le constat a

déjà été dressé à de nombreuses reprises au sein de cette commission: le cinéma belge francophone éprouve de lourdes difficultés à performer en termes de nombre de spectateurs à côté des *blockbusters* américains et des grandes productions françaises.

Pourtant, il n'y a jamais eu autant d'argent dans le cinéma belge, d'emplois créés et cela se ressent positivement dans la qualité du travail de nos réalisateurs et de nos acteurs. Toutefois, par manque d'identité culturelle, de fierté d'être belge francophone ou encore, du fait d'une image de cinéma assez noir, le cinéma belge francophone est toujours à la recherche de la reconnaissance du public.

Il est donc fondamental de travailler sur l'accessibilité de ce cinéma auprès de tous les publics. Comme mentionné dans le bilan 2015 du Centre du cinéma et de l'audiovisuel, «Il faut faire venir nos films vers les gens plutôt que d'attendre que ceux-ci, confrontés à un choix très vaste en matière cinématographique, se tournent vers nos films».

Votre prédécesseur était d'ailleurs bien conscient de la nécessité d'une nouvelle politique en matière de promotion et de diffusion. Un premier axe de cette politique de promotion et de diffusion est de valoriser la diffusion des films belges francophones sur la chaîne publique, la RTBF.

L'objectif est de diffuser des films belges en *prime time* et non plus seulement sur la Deux ou la Trois, qui connaissent moins de succès que la Une. Où en sont vos discussions avec la RTBF? Des contacts ont-ils été pris avec le ministre Marcourt? Un accord se dégage-t-il? Le Centre du cinéma dépendant du ministre Marcourt et également de la RTBF, je suppose que le dossier avance bien.

À la suite de la sixième réforme de l'État, les Communautés sont compétentes concernant le prix des places de cinéma. Comme pour tout produit, le prix est un enjeu majeur pour attirer de nouveaux publics. Envisagez-vous de travailler sur la question du prix du billet?

En outre, la distribution dans les salles de cinéma est un autre enjeu. Des initiatives ont-elles été prises en la matière? Des contacts ont-ils été pris avec les distributeurs? Quels sont les projets des distributeurs pour le cinéma belge? Interrogée précédemment sur le sujet, vous nous avez annoncé une réforme de la Commission de sélection. La réforme portera sur l'allègement de la composition de la Commission ou encore la diminution de la durée des mandats. Pouvez-vous nous dire où vous en êtes dans la mise en œuvre de cette réforme?

Il est nécessaire de modifier plusieurs textes. Où en sont ces modifications?

Quand les textes seront-ils présentés au Parlement? Une concertation est-elle en cours?

En outre, les aides à la promotion sont actuellement dans une période transitoire avant l'entrée en vigueur de la réforme définitive annoncée pour 2017. Afin que celle-ci soit pleinement effective, il est nécessaire de modifier le décret sur le cinéma. Pourriez-vous refaire le point sur cette réforme? Pouvez-vous identifier les éléments du décret qui sont à modifier? Quel est votre agenda pour cette réforme?

J'en arrive à ma deuxième interpellation. Le 2 septembre dernier, le gouvernement a adopté en première lecture un avant-projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien du cinéma et de la création audiovisuelle. Sans en dévoiler tous les détails, pourriez-vous informer les parlementaires des grandes lignes de cet avant-projet? Un calendrier a-t-il déjà été fixé? Sauf erreur, l'avant-projet est actuellement examiné par le Conseil d'État. D'ici combien de temps espérez-vous soumettre un projet de décret au Parlement?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, je suis satisfaite de la jonction de vos deux interpellations, car l'avant-projet de décret à l'étude vise notamment à revoir les aides à la promotion de notre cinéma. Dans un secteur en constante évolution, le système de soutien fait l'objet d'évaluations régulières et de révisions afin d'être en parfaite adéquation avec les réalités du secteur et le processus de fabrication d'une œuvre audiovisuelle.

Les modifications proposées sont le résultat de ces évaluations et de ces réflexions.

En ce qui concerne les aides à la création d'œuvres audiovisuelles, les principales modifications sont les suivantes: la commission de sélection des films soutiendra des documentaires de création, quelle que soit leur diffusion – salles ou télévision; les définitions de long métrage documentaire, de court métrage documentaire et de document télévisuel sont supprimées; la procédure d'agrément se déroulera en deux phases successives: agrément provisoire et agrément définitif, chacune de ces phases étant soumise à des conditions d'obtention distinctes, en outre, la procédure d'agrément est supprimée pour les aides au développement et une liste de dépenses éligibles est établie; la part de l'aide de la commission de sélection des films est limitée à un maximum de 50 % du coût total du film. Un nombre maximum de dépôts de demande d'aide pour un même projet et un même type d'aide pourra être établi. Pour la composition de la commission de sélection des films, le nombre d'experts passe de 28 à 20, le nombre de membres des organisations représentatives des usagers agréées (ORUA) passe de 23 à 15 et la durée du mandat est réduite à deux ans.

Pour les aides à la promotion, l'évaluation du système a abouti à la conclusion suivante. Même si elles présentent un apport indispensable à la

sortie des films belges, elles engendrent aussi certaines dérives peu souhaitables qu'il est nécessaire de circonscrire. La réforme globale des aides à la promotion peut se résumer comme suit: création d'une aide à l'organisation d'événements pour les longs métrages documentaires de création de plus de 40 minutes et des *filmlabs* de plus de 40 minutes également; ouverture de l'aide à la promotion de festivals, aux longs métrages, aux *filmlabs* et aux séries télévisuelles ayant ainsi bénéficié d'une aide dans le Fonds Séries de la Fédération Wallonie-Bruxelles/RTBF; ouverture aux séances dans des lieux de diffusion reconnus, ce qui veut dire que le soutien sera aussi ouvert aux centres culturels; valorisation du rôle de distributeur avec établissement d'une reconnaissance; augmentation à cent du nombre minimal de séances publiques payantes sur un an pour l'aide à la promotion des sorties salles potentielles classiques; augmentation du nombre minimal de séances commerciales à 200 en première semaine pour l'aide à la promotion des sorties salles potentielles élevées; suppression de l'aide en conseils de spécialistes et de l'aide en promotion vers les professionnels.

L'objectif général de la réforme des primes au réinvestissement d'œuvres audiovisuelles est de mieux tenir compte de tous les moyens de diffusion, d'avoir un système qui soit cohérent avec les nouvelles aides à la promotion, de stimuler le documentaire et de simplifier la méthode de calcul du montant attribué. Les principales modifications sont les suivantes: augmentation du montant de la prime au réinvestissement pour les courts métrages documentaires et pour les documentaires de création de moins de 60 minutes; ouverture de la notion de salle éligible en matière de diffusion au secteur non marchand – centres culturels, bibliothèques, institutions culturelles reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles; prise en compte des diffusions à la télévision; révision du calcul d'attribution de la prime au réinvestissement de longs métrages et ajout de bonifications en cas de sélection en films ou, s'il y en a eu un certain nombre, de ventes par audience; attribution directe d'une partie de 15 % de la prime au réinvestissement de longs métrages aux auteurs.

Enfin, les principales modifications concernant les aides aux opérateurs audiovisuels sont les suivantes: aide aux distributeurs d'œuvres audiovisuelles qui bénéficiaient d'un régime particulier qui n'a plus de raison d'être, alignée sur toutes les autres aides aux opérateurs audiovisuels.

Parallèlement à ce soutien, une aide a été créée pour les structures de diffusion d'œuvres audiovisuelles qui jouent un rôle considérable. Un échéancier commun de l'ensemble des subventions a été mis en place afin de favoriser une vision et une gestion à moyen terme. Y sont inscrits les subsides octroyés à partir du 1^{er} janvier 2018. Les contrats-programmes seront supprimés et remplacés par des conventions de quatre ans, les

premières seront conclues en 2018.

J'en viens au prix du billet. Il est vrai qu'il est particulièrement élevé chez nous. Une des raisons évoquées tient à l'infrastructure des salles: nous sommes un des pays comptant le plus de multiplexes; ils engrangent près de 90 % des recettes! Ils permettent de très bonnes conditions techniques de projection, mais pratiquent des tarifs plus élevés que les salles classiques. La compétence de la fixation du prix des tickets de cinéma dépendait, jusqu'à la sixième réforme de l'État, uniquement du niveau fédéral. Comme vous l'avez souligné, l'article 6, § 1, 6^e, alinéa 5 de la loi spéciale du 8 août 1980 offre désormais aux entités fédérées la possibilité de régler les prix dans cette matière. Nous pouvons ainsi traiter le prix des places de cinéma comme celui du prix du livre sur lequel je me suis déjà prononcée. Il faudra, ici aussi, tenir compte des compétences des autres entités, spécialement de celles des Régions, vu le caractère économique de ces activités.

Le Centre du cinéma ne dépend pas de M. Marcourt. Par contre, en tant que ministre de l'audiovisuel, la RTBF ressort de ses compétences. Comme vous l'avez interpellé, je suppose qu'il répondra à vos questions portant sur ce sujet. Quant à la présence des films belges en *prime time* sur la RTBF, une concertation quasi permanente a lieu entre le Centre du cinéma et la RTBF concernant la promotion des films.

Dès ce mois d'octobre, des réunions systématiques pour chaque film seront organisées entre les deux institutions qui examineront ensemble la meilleure façon d'assurer la visibilité et la promotion de ces films sur la chaîne. Il s'agit d'une belle avancée.

Quant au calendrier, l'avant-projet, dont j'ai longuement détaillé le contenu, est en cours d'analyse par le Conseil d'État. L'avis devrait nous parvenir pour la fin du mois d'octobre. Le texte sera soumis en seconde lecture au gouvernement en novembre et, dans la foulée, en commission parlementaire. Dès lors, nous devons rapidement nous pencher dessus.

M. Philippe Knaepen (MR). – Je vous remercie pour l'extrême qualité de votre réponse. Je reviendrai vers vous après avoir digéré le foisonnement d'informations que vous venez de me livrer.

Mme la présidente. – Les incidents sont clos.

5 Interpellation de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir des orchestres en Fédé-

ration Wallonie-Bruxelles» (Article 76 du règlement)

M. Philippe Knaepen (MR). – Le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte une vingtaine d’orchestres et d’ensembles subventionnés.

La presse nous apprend votre décision de ne plus voir fusionner l’Orchestre philharmonique de Liège avec celui de l’Opéra royal de Wallonie, lui aussi situé à Liège. Cette décision est quelque peu étonnante au vu des déclarations de votre prédécesseuse qui, dans cette commission, avait plaidé pour une fusion de ces orchestres. En effet, en novembre 2015, l’ambition de la ministre de l’époque était de diminuer les coûts de fonctionnement en mutualisant et en optimisant certains services comme les billetteries ou encore la gestion financière et patrimoniale. Pour rappel, ces deux orchestres liégeois bénéficient de près de 14 millions d’euros de subventions sur base annuelle.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous expliquer ce changement de politique? Quelle est votre vision à cet égard? Quelle politique souhaitez-vous mettre en place concernant la rationalisation et la mise en commun des ressources? Rappelons que cette mise en commun ne doit pas mener à une fusion artistique des orchestres, mais bien à de l’optimisation quant à la gestion.

Pourriez-vous nous communiquer le montant total et par orchestre des subventions allouées par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

De plus, en novembre 2015, le lancement d’un marché public avait été annoncé, dans le but de réaliser des audits, afin de réaliser des économies dans le fonctionnement. Est-ce l’ombre du Cabinet Kurt Salmon? Pourriez-vous me préciser si le marché a bel et bien été lancé? Quel cabinet l’a décroché? Quelles sont les conclusions?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Permettez-moi de préciser qu’il n’a jamais été question, ni dans le chef de la ministre qui m’a précédée ni pour moi-même, de fusionner formellement l’Orchestre philharmonique royal de Liège et l’Orchestre de l’Opéra royal de Wallonie. Cela n’aurait d’ailleurs aucun sens, tant chacun d’eux est spécialisé. Leurs programmations à tous deux couvrent l’ensemble de la saison, avec un taux d’occupation quasi maximal.

Par contre, j’ai encouragé les institutions musicales à développer au maximum les synergies qui s’indiqueraient, en mutualisant, dans la mesure du possible, certains coûts de fonctionnement et en optimisant certains services comme la billetterie ou la gestion administrative.

Le projet de décret des arts de la scène adopté hier consacre d’ailleurs cette philosophie et deviendra la règle pour toutes les institutions et

tous les demandeurs qui solliciteront des subsides. Mon objectif reste de diminuer les coûts de fonctionnement administratif pour remettre l’artiste, la création et la diffusion au centre et dégager des moyens supplémentaires pour la démarche artistique. Il n’y a donc aucun changement de politique dans ce domaine.

Par ailleurs, les audits dont vous parlez n’ont finalement pas fait l’objet d’appels d’offres. Cela ne nous a pas semblé nécessaire pour arriver à un niveau d’efficacité dans la gestion qui justifierait une telle dépense. Qu’il s’agisse de l’Orchestre royal de Wallonie ou de l’Orchestre philharmonique, ces deux institutions ont connu une croissance de leur public tout à fait remarquable, une gestion financière des plus rigoureuses et une amélioration des résultats financiers qui méritent d’ailleurs d’être soulignées. Les subventions sont importantes, mais ramenées au niveau de l’emploi, de l’activité déployée et du niveau des recettes, elles restent bien en deçà d’autres secteurs des arts de la scène et d’autres régions et pays. Je peux même vous en donner le détail.

Pour répondre à votre question sur le financement des orchestres, je vous informe que les institutions musicales conventionnées reçoivent les subsides suivants: l’Opéra: 14 507 000 euros, l’Orchestre philharmonique: 8 612 000 euros, l’Orchestre de chambre de Wallonie: 1 384 000, le CAV&MA: 715 000 euros, Ricercar Consort: 107 415 euros – un ensemble remarquable –, la Cetra d’Orfeo: 38 115 euros, les Muffatti – formation essentielle en musique baroque: 38 115 euros, Scherzi musicali: 27 225 euros, Ausonia: 27 225 euros, la Chapelle Musicale de Tournai: 26 829 euros, l’Ensemble Clématis: 17 820 euros et Sturm und Klank: 17 820 euros.

Quelques éléments permettent de remettre ces subsides en perspective. L’Opéra royal de Wallonie qui, en chiffres absolus, paraît se voir attribuer les plus gros montants, reçoit relativement beaucoup moins que les autres grandes institutions, car il comprend, outre son orchestre composé en grande partie de salariés permanents, un chœur permanent, une équipe de costumiers et de décorateurs et des techniciens de scène, un atelier de décors et costumes, etc. Il emploie actuellement une équipe de 208 collaborateurs. Quant à l’Opéra royal de Wallonie, bien que limité à son orchestre, il emploie également un nombre important de salariés artistiques, ce qui le différencie de la plupart des théâtres, qui n’ont pas de comédiens permanents salariés à l’année.

Ce n’est donc pas par une ou des fusions d’orchestres que l’on pourra dégager des économies permettant de renforcer le soutien aux artistes.

De plus, j’attire votre attention sur la nécessité de conserver un certain nombre d’orchestres, en vue de proposer aux diplômés de nos conservatoires, dont la qualité de formation est largement

reconnue bien au-delà de nos frontières, des débouchés professionnels en nombre suffisant.

Enfin, élément non négligeable dans la conjoncture actuelle, ces orchestres conventionnés doivent remplir un certain nombre d'obligations de service public qui favorisent l'accès de tous à la culture et qui impliquent des institutions et des projets musicaux dans les écoles et dans les quartiers, ce qui contribue à l'épanouissement des populations.

M. Philippe Knaepen (MR). – Votre réponse clarifie la situation, Madame la Ministre.

Mme la présidente. – L'incident est clos.

(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence)

6 Question orale (Article 81 du règlement)

6.1 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Appel à projet culturel lancé par la Province du Brabant wallon»

M. Olivier Maroy (MR). – La province du Brabant wallon est très heureuse du vif succès rencontré par son appel à projets auprès des communes et des centres culturels. Le nouveau système organisé par la province fonctionne comme suit: chacun des treize centres culturels reçoit une subvention de 8 000 euros, quelle que soit sa catégorie et sans tenir compte de l'aboutissement ou non de son dossier de reconnaissance. Cette enveloppe est destinée aux dépenses structurelles: personnel, infrastructures, etc.

Est en outre organisé chaque année un appel à projets particulier, avec à la clef une enveloppe supplémentaire allant de 4 500 à 5 000 euros. Pour cette saison 2016-2017, le thème choisi est celui des «jeunes talents et talents émergents». Tous les centres culturels du Brabant wallon ont déposé un dossier dans l'espoir de séduire le jury. On peut sans exagérer parler d'une véritable dynamique culturelle qui permettra à de jeunes talents de s'exprimer. Cet appel à projets est organisé sur la base d'un règlement provincial, ce qui lui confère donc une forme de récurrence. Cette année, 62 500 euros seront octroyés par la province.

En principe, la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait dégager le même montant. Il existe en effet un principe de parité: quand une commune ou une province investit un euro, la Fédération verse la même chose. Sera-ce bien le cas dans ce dossier? La province du Brabant wallon craint que non. Madame la Ministre, pouvez-vous dissiper ses inquiétudes?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et mi-

nistre de la Culture et de l'Enfance. – Je salue la dynamique de soutien par la province du Brabant wallon des centres culturels reconnus sur son territoire et le succès rencontré par son récent appel à projets. Je prends également bonne note du nouveau système de financement qu'elle organise depuis peu. Je suppose qu'il remplace le système qu'elle avait présenté en 2015, à l'occasion, entre autres, des réunions de concertation menées dans le cadre de l'instruction des demandes de reconnaissance des centres culturels de Jodoigne-Orp-Jauche, de Beauvechain, d'Ittre ou du Centre culturel du Brabant wallon (CCBW). Ce système annonçait une subvention majorée non liée à un projet particulier. Je n'ai pas la certitude que ce nouveau système remplace le précédent, mais je ne suis pas ici pour vous poser des questions.

L'intervention basée sur le principe de la parité, que vous mentionnez, fait sans doute référence au principe de cofinancement, par les collectivités publiques associées – d'une part, les communes, les provinces et la COCOF et, d'autre part, la Fédération Wallonie-Bruxelles –, des communes reconnues comme centres culturels par la Fédération. Conformément à l'article 66 du décret relatif aux centres culturels, adopté à l'unanimité le 21 novembre 2013, «après avis de la Commission des centres culturels, le gouvernement octroie au centre culturel dont l'action culturelle générale est reconnue, une subvention d'un montant de 100 000 euros, dans les limites des crédits budgétaires disponibles. La subvention visée à l'alinéa 1^{er} est accordée pour autant que la contribution globale de la ou des collectivités publiques associées» – commune, province, COCOF – «soit au moins équivalente».

C'est donc le montant total des subventions des collectivités publiques associées – commune, province, COCOF – qui doit au minimum atteindre celui de la subvention fixée par la Fédération et non l'inverse. Il faut noter que le principe de la parité de subvention s'applique également pour la reconnaissance d'actions culturelles intensifiées et d'actions culturelles spécialisées de diffusion des arts de la scène.

Par ailleurs, pour être prises en compte dans le calcul de la parité, les subventions des différentes collectivités publiques associées doivent être inscrites dans le contrat-programme quinquennal de l'association, conformément à l'article 72, § 1^{er}, du décret du 21 novembre 2013. C'est le contrat-programme signé par les collectivités publiques associées qui scelle l'engagement des différentes parties pour une durée de cinq ans.

Bien que l'appel à projets soit récurrent, pour ce qui concerne la Province, la subvention éventuellement accordée à la suite de la sélection opérée par l'administration provinciale n'en demeure pas moins facultative et, par définition, non récurrente. Le montant attribué à l'association dans ce cadre ne peut donc être pris en considération pour le calcul global de la parité, si même on voulait en

étendre l'esprit. De plus, l'appel à projets émanant de la province du Brabant wallon dispose de son propre règlement fixant une thématique annuelle imposée et des modalités de sélection spécifiques. Il ne peut dès lors être inscrit au contrat-programme de l'association, car il ne saurait répondre à l'exigence centrale du décret de l'ordre procédural, à savoir découler d'une démarche d'analyse partagée du territoire de chaque centre culturel.

Conformément à l'article 19 du décret, cette démarche est un processus participatif mené par le centre culturel avec ses instances, les associations culturelles du territoire et la population. Il vise à faire émerger les enjeux de société et à les traduire dans un projet culturel.

Vous me connaissez. Dès lors, en vertu du principe de la liberté associative, les associations sont évidemment libres de répondre à tout appel à projets qu'elles estiment en adéquation avec leur projet et leur objet social, leurs missions et leurs ressources. Toutefois, de tels appels à projets lancés par une collectivité publique particulière et correspondant à des objectifs spécifiques ne sont pas tenus d'être cofinancés par d'autres collectivités publiques. Il en va de même des appels à projets lancés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Olivier Maroy (MR). – Votre réponse étant relativement technique, je prendrai le temps de l'analyser sur la base du texte écrit. J'entends que, malheureusement, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourra pas suivre la province du Brabant wallon dans ce financement. Le nouveau système est intéressant dans la mesure où il s'articule autour d'une thématique. Celle qui a été choisie cette année me semble particulièrement pertinente, puisqu'elle vise à permettre aux institutions de mettre en avant les jeunes talents, et nous savons combien c'est important.

Je regrette toutefois que notre Fédération n'emboîte pas le pas et ne soutienne pas une province qui tient à redynamiser son tissu culturel par le biais d'un système novateur. Ce dernier rencontre d'ailleurs un vif succès, puisque tous les centres culturels ont décidé d'y participer. Je ne manquerai pas de retaper sur le clou et de revenir vers vous. Je comprends que votre décision se justifie par les circulaires et la législation, mais je la trouve quelque peu regrettable. Elle pourrait être ressentie par la province du Brabant wallon comme un manque de soutien.

7 Interpellation de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Pass culturel du gouvernement

italien» (Article 76 du règlement)

8 Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en place de dispositifs culturels, tels un “Pack culturel” pour lutter contre la montée des obscurantismes, des peurs et des haines» (Article 76 du règlement)

M. le président. – Ces interpellations sont jointes.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je souhaite revenir avec vous sur une initiative culturelle remarquable destinée à lutter contre le radicalisme en Italie.

En novembre de l'année dernière, à la suite des attentats de Paris, le Premier ministre italien Matteo Renzi avait annoncé que «pour chaque euro de plus investi dans la sécurité, il y aurait un euro investi dans la culture». Ce sera chose faite, puisque les 574 000 Italiens qui ont 18 ans en 2016 recevront un *pass* culturel d'une valeur de 500 euros de la part du gouvernement italien. Ce *pass*, délivré via une application, permettra de créer des coupons à dépenser en livres, concerts, spectacles de théâtre, séances de cinéma, visites de musées et même en voyages dans les parcs nationaux italiens.

Ayant bien compris que la culture était un allié de taille pour sensibiliser les jeunes à la question du terrorisme et pour lutter contre les diverses formes d'intégrisme et de repli sur soi, le gouvernement italien a donc débloqué quelque 290 millions d'euros pour pouvoir réaliser le projet à la rentrée scolaire 2016. Je n'aurai de cesse de le répéter: l'éducation et la culture sont pour moi des armes incontournables afin de lutter en amont contre les processus de radicalisation.

Madame la Ministre, une telle mesure pourrait-elle être envisagée en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous déjà étudié cette possibilité et le coût budgétaire que cela représenterait? Quels sont les différents scénarios à l'étude?

En ce début de rentrée scolaire, quelles seront les initiatives culturelles qui seront menées pour lutter contre la radicalisation par le biais de la culture dans les classes, mais également hors des écoles et dans les institutions d'aide à la jeunesse? J'adresserai peut-être la même question à votre homologue.

Des partenariats spécifiques avec les opérateurs culturels financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont-ils prévus dans l'optique de

lutter contre le radicalisme chez les jeunes?

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Ce n'est pas la première fois que je relaie dans ce parlement la préoccupation sur les politiques que notre institution peut mettre en œuvre, compte tenu de ses compétences, face à la montée des obscurantismes et des haines observée depuis plusieurs mois, phénomène amplifié par les attentats survenus dans nos régions.

Mon parti estime qu'à côté des mesures visant à renforcer notre sécurité et qui dépendent essentiellement des autres niveaux de pouvoir – de l'État fédéral aux communes en passant par les régions –, il est essentiel que les communautés développent des outils basés sur nos politiques culturelles et éducatives. Or, à ce jour, votre gouvernement s'est inscrit dans le plan fédéral de lutte contre le terrorisme par des politiques visant à éviter la radicalisation de certains jeunes. Si cette action est également salutaire, elle ne répond absolument pas à une vision politique de la culture et de l'éducation comme outils pour ouvrir les esprits, cultiver le sens critique, développer les connaissances, rencontrer d'autres points de vue ou d'autres personnes et se remettre en question. Or ces outils sont extrêmement précieux dans cette époque des replis et des peurs. Le gouvernement ne semble se préoccuper que de la menace des jeunes en voie de radicalisation dans l'optique d'un attentat, mais la montée des obscurantistes et des expressions de haine touche beaucoup plus de publics.

Le gouvernement italien a intégré et appliqué cette vision politique. Dès après les premiers attentats à Paris en janvier 2016, le Premier ministre italien a déclaré que pour chaque euro investi dans le renforcement de la sécurité, il proposerait un euro supplémentaire pour la culture. Cet été, une des mesures phares de ce dispositif s'est concrétisée par un chèque culture de 500 euros pour chaque jeune Italien atteignant l'âge de 18 ans.

L'État fédéral belge a fait mention, cet été, de la répartition des dépenses supplémentaires. On parle d'un budget de 600 millions sur deux ans pour notamment la police, la justice, l'intérieur, les affaires étrangères, les scanners douaniers, la sécurisation de bâtiments critiques, le Shape, l'OCAM et le centre de crise. Toutes ces dépenses s'inscrivent dans une logique sécuritaire, ce qui est cohérent avec les compétences fédérales. À la question de savoir si ces dépenses supplémentaires ne risquent pas d'être une entorse à la trajectoire budgétaire de la Belgique, le gouvernement fédéral répond qu'il a demandé à la Commission européenne de les exclure du périmètre de sa dette.

Il y a là un combat technique, mais aussi politique de plaider pour que la culture et l'enseignement soient aussi des réponses structurales de lutte contre la haine. Mes questions portent sur les éventuelles initiatives que la Fédération Wallonie-Bruxelles prend pour consti-

tuer le pendant «culturel» de la Belgique, le pouvoir fédéral ayant développé le volet sécuritaire.

Partagez-vous mon point de vue sur le rôle primordial que la culture et l'éducation doivent jouer dans le contexte actuel de montée des peurs, des haines et des obscurantismes? Si oui, quelles mesures avez-vous prises au-delà des budgets existants?

Une mesure telle que celle de l'Italie – chèque ou pack culture – peut-elle voir le jour en Fédération Wallonie-Bruxelles? La demande d'immuniser les dépenses liées à ce type de politiques est-elle portée par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Nous ne pouvons avoir dans ce cadre qu'un objectif de moyens et non de garantie de résultats.

Depuis hier nous savons qu'une ville – Mons – a décidé d'instaurer un pack culturel pour les jeunes de 18 ans. C'est inspiré du modèle italien, mais je ne suis pas certain non plus qu'il faille s'enfermer dans un modèle. En revanche, je suis convaincu qu'il est important que nous lancions un signal pour combattre ces montées de haine et les manifestations d'obscurantisme qui s'amplifient dans notre société.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La mission de la culture n'est pas directement la lutte contre la radicalisation. Elle est davantage centrée sur le développement de la citoyenneté, de la solidarité et de l'émancipation individuelle et collective. Je voulais le rappeler, mais je sais que nous partageons tous trois, comme beaucoup d'autres autour de cette table, ce point de vue.

Quasiment tous les opérateurs culturels – et je les en remercie – développent des actions de sensibilisation vers les jeunes, les incitant à fréquenter les bibliothèques, centres culturels, centres d'expression et de créativité, musées, théâtres, centres de jeunes, organisations de jeunesse, associations d'éducation permanente, et ce gratuitement ou à un prix modique.

Le tissu local des acteurs culturels est particulièrement dense en Fédération Wallonie-Bruxelles et dans tout le pays. J'entendais, ce matin, un reportage sur la disparition du tissu associatif en Russie et je considère que la défense du tissu associatif en Communauté française est le meilleur rempart contre tout obscurantisme et toute diminution de la qualité de notre démocratie.

Tout comme vous, Monsieur Doulkeridis, je regrette la logique sécuritaire des dépenses supplémentaires annoncées par l'État fédéral. Le sécuritaire ne doit évidemment pas constituer la seule réponse aux événements tragiques auxquels nous sommes confrontés.

Je partage l'idée d'une immunisation, mais, une fois de plus, la donne budgétaire doit être prise en compte pour y réfléchir.

Je n'ai pas encore évalué le coût budgétaire de l'initiative prise par le Premier ministre italien. Quoi qu'il en soit, je préfère valoriser ce qui existe plutôt que de dupliquer certaines initiatives, tel un *pass*, qui relèvent davantage, à mon avis, d'un effet d'annonce. Sans la dimension de développement de la citoyenneté, de la solidarité et de l'émancipation, un *pass* n'aurait pas beaucoup d'intérêt. En outre, il faut voir comment développer la médiation culturelle qui, pour moi, va dans les deux sens.

Madame Emmery, bien qu'elles ne soient pas directement subventionnées pour réaliser des activités scolaires, de nombreuses associations proposent aux écoles des animations et outils pédagogiques relatifs à la lutte contre les extrémismes et le racisme.

En voici une liste non exhaustive.

Le Centre d'action interculturelle de la province de Namur, le Centre d'action laïque, le Centre bruxellois d'action interculturelle, le Centre communautaire laïc juif David Sussking, le Centre Avec, le centre culturel Omar Khayam, les ChanGements pour l'égalité, l'Union des progressistes juifs de Belgique, le Territoire de la mémoire, les Ligues des droits de l'homme, la Fondation Auschwitz ou encore le MRAX.

De manière plus spécifique, Les Grignoux proposent des projections et des outils pédagogiques sur le radicalisme dans sa programmation «Écran large sur tableau noir», dont les subventions ont été pérennisées et augmentées. La cellule «Démocratie ou barbarie» du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pour mission de travailler ces questions avec le monde scolaire. De nombreuses initiatives existent. Elles manquent peut-être de visibilité, mais les écoles collaborent avec toutes ces associations.

L'éducation non formelle dans le secteur de la jeunesse n'a pas pour mission de lutter contre la radicalisation, mais, par son approche de proximité, de création de lien social et de développement de l'esprit critique, elle peut prévenir l'isolement et la radicalisation violente. Je citerai en exemples quelques actions développées par ma collègue Isabelle Simonis. Vous pouvez l'interroger pour obtenir davantage de détails.

Une convention a été conclue avec l'interfédérale des centres de jeunes pour coordonner trois dispositifs de formation ou d'animation. Le projet «Non à la haine en ligne» est une initiative du Conseil de l'Europe pilotée par le Bureau international jeunesse (BIJ) pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le projet «Bienvenue dans ma tribu», mis en œuvre par le Conseil de la jeunesse, est une plateforme web interactive ayant pour objectif la participation citoyenne en ligne des jeunes et appuyée par des animations en présentiel. Je tiens à souligner l'efficacité et la force de ces initiatives qui forment un tissu actif.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Un *pass* ne résout certes pas tout. Si on ne développe pas un apprentissage à la citoyenneté via la médiation culturelle, on risque de rater l'objectif. Je le constate dans ma commune: lors de l'utilisation des chèques de l'article 27, les bénéficiaires du centre d'action sociale vont davantage voir des films à grand succès dans des grands complexes commerciaux qu'au centre culturel communal. Mais cela a le mérite d'exister. Si la médiation culturelle s'impose, il n'en reste pas moins qu'un moteur est nécessaire pour orienter les personnes vers le monde culturel. L'un et l'autre sont indispensables. Même si les moyens budgétaires sont limités, nous devons y réfléchir pour la jeunesse. À ce titre, l'initiative italienne me semble intéressante.

J'ai pris note des associations qui œuvrent dans les écoles. J'attendais une réponse plus transversale sur l'utilisation de cette problématique par les acteurs et opérateurs culturels.

Par exemple, la Commission communautaire française a lancé un appel auprès des opérateurs et des acteurs culturels visant à susciter des projets culturels qui utilisent cette thématique dans le cadre de leurs actions culturelles.

Néanmoins, votre réponse était très détaillée et je constate que de nombreuses actions ont été menées.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Je partage avec vous le rôle de l'éducation permanente et du tissu associatif. Il importe de leur permettre de poursuivre leur travail dans de bonnes conditions. Malheureusement, la Région bruxelloise réduit ses financements plutôt que l'inverse, je le regrette. Sur le fond, vous avez raison d'insister sur ce rôle par rapport à la lutte contre la montée des obscurantismes au sens large. En effet, la haine s'exprime dans pratiquement tous les milieux, elle n'est pas l'apanage d'un groupe. Je vous rejoins également sur l'importance de la médiation culturelle.

En revanche, je regrette que ne soyez pas convaincue par le pack culturel alors que celui-ci soutiendrait tous les acteurs qui font déjà un travail culturel dans les écoles ou dans des institutions culturelles. L'avantage du pack culturel, notamment tel qu'il a été lancé en Italie par l'attribution d'un *pass* à tout jeune atteignant l'âge de 18 ans – ce pourrait être une autre limite d'âge – est qu'il touche tous les publics et tous les jeunes, qu'il lance un message aux jeunes et propose un support à partir duquel on peut les sensibiliser. Ce message est le suivant: nous ne mettons pas que des militaires dans la rue, nous soutenons aussi la culture pour les bienfaits qui peuvent en découler, nous misons sur les jeunes, nous leur donnons les moyens de s'ouvrir. À partir de là, il est possible de développer une stratégie intéressante ne reposant pas uniquement sur les acteurs déjà existants, associatifs ou autres, qui ont déjà leur public et ne touchent pas l'ensemble des

jeunes. C'est pourquoi une démarche telle que le pack Culture a vraiment sa pertinence. Je continuerai à plaider en sa faveur, pour son application, même avec des modalités différentes – l'exemple de Mons nous montre qu'il est possible d'en faire quelque chose d'intéressant.

Je vous encourage donc à ne pas vous enfermer dans cette idée que c'est d'office un mauvais choix. Je veux bien entendre l'argument budgétaire, mais je pense qu'il ne faut pas ignorer ce dispositif qui est ouvert à un très large public. Ce serait à mon sens un signal politique de valeur.

8.1 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Statut des artistes»

M. Olivier Maroy (MR). – Dans une interview récente, Madame la Ministre, vous vous êtes exprimée au sujet du statut des artistes. Si cette question relève du pouvoir fédéral, les Régions sont elles aussi concernées depuis la sixième réforme de l'État. En effet, elles sont désormais chargées du contrôle et du suivi des artistes inscrits au chômage.

Votre intention est de rencontrer les ministres bruxellois et wallon de l'Emploi afin de discuter de la manière dont le chômage «accompagne» les artistes. Votre souhait est que l'on distingue les moments de production, durant lesquels les artistes sont visibles, et les moments de création, durant lesquels ils ne le sont pas. L'idée est que l'on tienne compte de ces moments de création, en particulier lors du contrôle de la disponibilité.

Je partage évidemment cette idée qui améliorerait le sort de bon nombre d'artistes.

On sait que la question est délicate et nécessite beaucoup de concertation. Pouvez-vous détailler votre réflexion? Quelles mesures concrètes préconisez-vous à ce sujet? Quand rencontrerez-vous les deux ministres de l'Emploi? Quelle sera votre méthode de travail?

Vous souhaitez également que la carte de pointage soit identifiée comme celle d'un artiste pour bien montrer qu'il est dans un statut particulier et reconnu. Au-delà du symbole, cela a-t-il un quelconque impact? De manière générale, où en est la concertation avec le pouvoir fédéral au sujet du statut des artistes? Le comité de concertation a-t-il été saisi?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Une des spécificités des différents domaines de la création artistique est en effet de requérir une part importante de ce que j'appellerai le «travail invisible», souvent non rémunéré, et n'ouvrant pas de droit à la protection sociale. Il peut s'agir de phases d'écriture, de répétition, de recherche, de déve-

loppement de réseaux, de temps consacré à la diffusion, à la promotion ou encore à la recherche de nouveaux engagements. Le travail invisible non rémunéré entraîne une discontinuité des engagements et des revenus qui entre en conflit avec les règles classiques de l'assurance chômage. Lorsqu'il s'adonne au travail invisible, l'artiste n'est pas sans travail, bien qu'il soit sans revenus, alors que l'accès à l'assurance chômage requiert qu'il cherche activement un travail rémunéré, artistique ou non.

L'application du contrôle de la recherche active d'emploi ne prend pas en considération ces conditions spécifiques de travail. Je souhaite que les Régions qui sont amenées à prendre en charge cette compétence à la suite de la sixième réforme de l'État soient amenées à y réfléchir en concertation avec les différents niveaux de pouvoir concernés. J'ai donc pris contact avec les ministres Tillieux et Gosuin qui se sont montrés ouverts au dialogue. Je dois avoir des réunions pour avancer plus amplement dans cette réflexion avec eux.

En ce qui concerne la carte de pointage, les revendications des artistes face à leur statut ne sont pas qu'administratives ou économiques. Elles sont également de l'ordre de la reconnaissance, et cela fait souvent défaut. Une carte de pointage spécifique serait certes, je vous le concède, une mesure symbolique, mais les travaux de la coupole «Artistes au centre» de *Bouger les lignes* ont mis en lumière toute l'importance que peut revêtir le symbolique dans ces matières, tant pour les artistes eux-mêmes que pour les agents de l'ONEM, d'Actiris ou du FOREM. Cette différenciation est certes symbolique, mais elle dit autre chose du rapport de l'artiste à la personne qui serait amenée à le contrôler, des agents dont l'attention pourrait dès lors être attirée par ce qui pourrait apparaître comme un détail, sur le statut particulier de la personne qui est présente devant eux.

Quant à la concertation avec le pouvoir fédéral et au calendrier des travaux relatifs au statut des artistes, je me permets de vous renvoyer à la réponse donnée, le 13 juillet 2016 en séance plénière, à la question d'actualité de Mme Isabelle Emmery, portant sur des points identiques.

Il a été précisé à cette occasion que la phase d'opérationnalisation de la coupole «Artistes au centre» et donc des recommandations relatives au statut des artistes allaient être lancées dès la rentrée. J'ai dès lors pris contact avec les ministres régionaux de l'Emploi. De plus, je rencontrerai sous peu le ministre fédéral de l'Emploi, M. Borsus, puisqu'il a avancé dans le dossier du statut des artisans. Lors d'un contact informel, je lui ai signalé qu'il y avait lieu de réfléchir aux liens entre les statuts des artisans et des artistes. Pour l'instant, nous nous limitons à des discussions de potaches, mais nous avons décidé de nous rencontrer de manière plus formelle afin d'y travailler plus en profondeur.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, vous m’avez bien fait rire! Vous utilisez le terme de potache; c’est amusant. Je ne savais pas que vous étiez une mauvaise élève! Ce dossier est très important et il est essentiel de faire le point à son sujet. Je partage bon nombre de vos réponses, notamment sur l’importance du travail invisible. Les moments de création nécessitent une phase de préparation et il est temps que notre législation relative aux droits aux allocations de chômage s’adapte à cette réalité. Je vous soutiens donc dans cette voie. Ce ne sera pas facile. En effet, comment éviter les abus? Comment définir les choses? Je pense toutefois qu’avec de la bonne volonté, nous pourrions faire progresser le dossier. Je me réjouis que vous ayez des contacts avec les ministres régionaux de l’Emploi.

Je vous comprends quant à la symbolique de la carte de pointage. Les symboles peuvent être importants, mais je ne pense pas que cet aspect du dossier soit prioritaire. M. Borsus a effectivement bien avancé sur le statut des artisans et je me réjouis que vous ayez des contacts avec lui. Je ne manquerai pas, si je le croise, d’attirer son attention sur la nécessité de progresser en ce qui concerne le statut des artistes.

8.2 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Séries belges et accord en vue d’augmenter la part de coproduction»

8.3 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Fonds des séries»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Alors que les saisons 2 des séries *La Trêve* et *Ennemi Public* sont en cours d’écriture, arriveront, début 2017, *e-Legal* et *Unité 42*. D’autres projets sont prévus, selon l’administrateur général de la RTBF. L’objectif serait de diffuser quatre séries belges par an.

Inutile de rappeler que les deux premières séries ont bien marché, tant et si bien qu’elles s’exportent et deviennent des *success-stories* pour la RTBF. Je m’en réjouis. On est en train de créer un modèle économique vertueux, tant sur le plan de la création d’emplois que de l’exportation du talent et d’une certaine image de la Belgique. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, c’est tout bénéfice!

Toutefois, tout n’est pas rose pour autant. Ces séries sont réalisées dans des conditions financières extrêmement serrées: scénaristes, ac-

teurs, techniciens et producteurs ne gagnent pas de l’or en barre; c’est le moins que l’on puisse dire. Par exemple, le cachet des acteurs est particulièrement rikiki. Mais cela pourrait, cela devrait changer puisqu’un accord est intervenu entre les différentes parties: la RTBF, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Centre du cinéma et de l’audiovisuel, dont vous êtes la ministre de tutelle, et différents partenaires investisseurs.

D’après ce que j’ai pu lire dans la presse, la part de coproduction va augmenter de manière à porter le budget par épisode, par exemple de la saison 2, à 330 000 euros. Ce sont les partenaires privés qui injecteront plus d’argent, ce qui devrait permettre de mieux rémunérer les acteurs, mais aussi, je l’espère en tout cas, les techniciens, car il ne faut pas les oublier.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous préciser l’accord intervenu? Quelle sera la nouvelle ventilation financière entre les différents partenaires? Quel a été et quel sera le rôle du Centre du cinéma et de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Concrètement, pour les artistes, quel sera l’impact de cet accord?

Vous n’êtes pas la seule ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles à intervenir dans ce dossier. Généralement, lorsqu’il s’agit des séries, c’est le ministre Jean-Claude Marcourt que l’on entend et je suis ravi de voir que vous ne restez pas au balcon. Je voulais savoir comment s’articulait la collaboration avec M. Marcourt, sachant qu’à l’époque de votre prédécesseur, les relations étaient loin d’être toujours faciles.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Nous sommes tous heureux du succès rencontré par les séries *La Trêve* et *Ennemi public*. Elles ont très bien fonctionné à la RTBF et sont également vendues à l’étranger. C’est une belle vitrine pour les talents incontestables qui regorgent en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous en avons d’ailleurs débattu hier, au sujet des auteurs et des nombreux talents qui existent aujourd’hui chez nous.

Étant donné la réussite de ces deux premières saisons, il serait judicieux, non seulement de poursuivre l’expérience, mais également de l’ouvrir à d’autres projets. Dans ce cadre, depuis le dépôt de la question, nous avons appris que d’autres projets étaient à l’étude et qu’une deuxième saison était prévue pour les séries *La Trêve* et *Ennemi public*. Comme M. Maroy vient de le dire, d’autres séries seront également réalisées.

C’est notamment le Fonds des séries qui a permis à ces deux fictions d’émerger. Il est le fruit d’un partenariat entre la RTBF et le Centre du cinéma. Un comité de sélection, composé de trois représentants de chacune des entités, compose le jury qui sélectionne les projets.

On sait également que 15 millions ont été prévus sur 4 ans (2014-2017) afin d’œuvrer également au subventionnement de ces différents

projets. Dernièrement, j'ai appris que cinq nouveaux projets allaient être soutenus et c'est tant mieux.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur le fonctionnement du Fonds des séries? Des modifications sont-elles ou seront-elles apportées? Pourquoi? Indépendamment de la sélection et du financement, souhaite-t-on apporter une expertise aux auteurs de ces projets? Des démarches sont-elles entreprises pour pouvoir bénéficier du soutien d'autres organismes, qu'ils soient publics (Wallimage, les Provinces, les communes) ou privés?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je tiens tout d'abord à me réjouir, comme vous, du succès des séries belges issues du Fonds. C'est historique qu'une série totalement belge francophone, en l'occurrence *La Trêve*, soit diffusée sur une chaîne française à une heure de grande écoute – prochainement, cela devrait aussi être le cas pour *Ennemi public* –, et elle cartonne. Mon seul petit regret, c'est qu'il faut parfois attendre notre reconnaissance à l'étranger pour être fiers chez nous! Espérons que cela changera avec le temps...

Pour rappel, le Centre du cinéma et de l'audiovisuel, c'est-à-dire mon administration, assure conjointement la gestion du Fonds avec la RTBF. C'est donc tout naturellement que les négociations ont été menées par ces deux entités avec les associations professionnelles, sur la base des expériences des deux premières séries produites. Le Centre du cinéma a un rôle central dans les négociations, car il présente la validation culturelle des choix posés par le Fonds. Ces objectifs de mise en valeur des talents francophones doivent dès lors être mis sur un pied d'égalité avec les objectifs plus spécifiques d'audience de la RTBF.

La demande des professionnels portait essentiellement sur la capacité à proposer un budget par épisode plus élevé que les 250 000 euros prévus initialement dans le cadre du Fonds Fédération Wallonie-Bruxelles/RTBF pour les séries belges. Il s'agissait pour eux d'obtenir l'autorisation de lever plus d'argent afin d'assurer un plus grand confort de production à leurs équipes et, par là même, une meilleure qualité aux séries produites. À la suite de ces demandes, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la RTBF ont revu ensemble les conditions imposées. Je tiens à dire que je partageais totalement cette demande des professionnels, que j'avais d'ailleurs moi-même relayée, comme vous l'avez fait vous-même.

À partir de maintenant, l'intervention du Fonds s'élèvera à 117 600 euros par épisode de 52 minutes, soit 1 176 000 euros pour les dix épisodes, incluant l'aide au développement de 200 000 euros et l'aide à la production de 676 000 euros pour ventiler le million 176 000 en deux parties. Cela ne pourra pas dépasser un maximum de 50 % du budget global de la produc-

tion.

Quant à la production, pour la saison 1, il s'agissait d'un budget indicatif moyen de 275 000 euros. Comme vous l'avez dit, le budget indicatif moyen est de 330 000 euros par épisode pour la saison 2. Quant à l'augmentation des budgets, il s'agissait de maximum 20 % de 330 000 euros pour la saison 1. Pour la saison 2, le maximum sera de 30 %, avec un budget maximal de 429 000 euros par épisode, pour autant que cela soit justifié dans le devis ou par certains éléments.

Je pense, par exemple, à l'expérience des talents attachés au projet, qu'il s'agisse des réalisateurs, des comédiens, etc., au nombre de jours de tournage par épisode, au budget décor, aux costumes ou au budget des effets spéciaux.

Je rappelle que la convention a également permis d'augmenter d'un jour la durée du tournage par épisode, ce qui donne plus de confort à tous, techniciens comme acteurs.

Sans augmenter l'apport initial du Fonds, il a donc été décidé de laisser davantage de latitude au producteur pour compléter son budget, et ce, afin de pallier les difficultés rencontrées. Cependant, les responsables du Fonds ont souhaité garder, malgré tout, un cadre d'application afin d'éviter que les budgets n'augmentent trop, entraînant une inflation risquant de mettre en péril les saisons suivantes, en cas de retrait de l'une ou l'autre source de financement.

Nous avons donc prévu un agrandissement, mais un agrandissement gérable, afin d'éviter qu'en cas de succès moindre de la saison 2, les budgets s'effondrent. Cela a été fait avec sérieux et dans une perspective de durée.

Madame Salvi, vous me demandiez quelle expertise on apporte aux auteurs des projets, outre la sélection et le financement. Les membres des jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la RTBF se rencontrent régulièrement afin d'évaluer le système en place et de proposer des modifications, le cas échéant. C'est ainsi qu'il a été décidé d'accorder aux cinq nouveaux projets lauréats un accompagnement à l'écriture devant leur permettre de mieux cerner leur projet avant le dépôt d'une demande pour une deuxième phase de développement.

Ce coaching sera cofinancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la RTBF. Cela constitue la meilleure garantie pour qu'au-delà d'une première sélection, leur projet puisse aboutir.

Par ailleurs, vous me demandiez aussi si des démarches sont entreprises pour pouvoir bénéficier du soutien d'autres organismes. Concernant les demandes de financement, il revient au producteur de trouver les guichets susceptibles d'investir dans la série qu'il produit.

Ainsi, Wallimage et Proximus ont soutenu les deux premières séries produites, mais sans

aucune obligation.

Leur décision de financer les séries du Fonds demeure une décision basée sur un choix essentiellement économique pour Wallimage et éditorial économique pour Proximus.

Monsieur Maroy, vous me demandiez ce qu'il en était de mes relations avec M. Marcourt. Je peux vous assurer qu'elles sont excellentes et si nous sommes sur la même longueur d'onde, la RTBF est un organisme autonome, ce n'est donc pas via M. Marcourt que je discute avec elle. C'est ainsi que j'ai personnellement rencontré M. Philippot. Je sais que ces deux hommes ont une liberté de pensée absolue et rencontrer l'un ne veut pas dire rencontrer l'autre. Cela ne m'empêche pas d'avoir d'excellentes discussions avec M. Marcourt sur ces thèmes.

M. Olivier Maroy (MR). – Je voudrais redire, une fois de plus, combien le succès de ces séries belges me comble de joie.

En effet, depuis que je suis arrivé au parlement, j'insiste auprès de la ministre de la Culture et auprès du ministre des Médias sur le vivier d'emplois et sur le créneau porteur que constitue l'audiovisuel.

Je continuerai à mener ce combat en ce qui concerne les émissions de flux qui sont des émissions périssables. À ce propos, les choses évoluent dans le bon sens, la Flandre a montré la voie et la Fédération Wallonie-Bruxelles comprend enfin que nous possédons les talents et que nous devons amorcer la filière.

Je pense qu'on y arrivera.

Vous avez répondu de manière détaillée. L'augmentation des budgets pour la saison 2 va permettre, et c'est important, de rémunérer de manière correcte les différents acteurs, qu'il s'agisse des comédiens ou des personnes qui se trouvent derrière la caméra.

Je me réjouis en particulier de cette augmentation de la part du privé. En effet, selon moi, le rôle du Centre de Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) et des autorités publiques, c'est d'amorcer la filière. À partir du moment où ces produits fonctionnent, il est bien que progressivement le privé prenne sa part, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il faille s'en retirer complètement. Je pense en particulier à la RTBF qui doit rester un coproducteur.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Madame la Ministre, la première partie de votre réponse contenant beaucoup de chiffres, je souhaiterais pouvoir disposer de la réponse écrite afin de bien comprendre la manière dont les choses sont réparties au niveau des épisodes, saison 1, saison 2, et autres.

En tout cas, je note qu'il y a une augmentation des budgets et une volonté d'accompagnement, tout en gardant un cadre

d'application afin d'éviter une inflation lors d'une saison 3.

Il serait dommage, quand des séries fonctionnent bien comme c'est le cas pour l'instant, qu'elles soient brisées dans leur élan et que l'on ne puisse pas réaliser les saisons suivantes.

J'apprécie aussi l'aspect «expertise», car il serait dommage que ce comité soit réduit à un guichet où l'on va chercher son dû. L'expertise et l'accompagnement, notamment en ce qui concerne l'écriture des projets, le but étant de donner à ceux-ci un caractère durable, me paraissent évidemment essentiels. Nous serons en tout cas très heureux de pouvoir suivre les saisons 2, voire 3, et de découvrir ces nouveaux projets.

8.4 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Extension du tax shelter aux arts de la scène»

8.5 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en place d'une cellule d'agrément tax shelter pour les arts de la scène»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Vous avez salué la décision du gouvernement fédéral d'élargir le mécanisme du *tax shelter* aux arts de la scène. Je vous rejoins bien évidemment: ce système a fait ses preuves pour l'audiovisuel et en particulier le cinéma.

La Chambre examinera prochainement le projet de loi. Il convient donc de se préparer au sein des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de pouvoir rapidement mettre en œuvre le nouveau système.

Où en est votre réflexion à ce sujet, Madame la Ministre? Quid, par exemple, des conditions d'agrément? Quel service sera chargé d'examiner les dossiers? Comment cela va-t-il se passer? Une fois le texte voté, les opérateurs auront-ils rapidement la possibilité de rentrer leur dossier? Ma préoccupation majeure est que l'on ne perde pas de temps, que l'on anticipe.

Y aura-t-il des différences entre les trois Régions? Si oui, lesquelles? Il faudrait évidemment faire en sorte qu'il y ait le moins de différences possible. À ce titre, comment se passe la coordination avec la Flandre?

Plus généralement, avez-vous déjà évalué les retombées attendues en Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de diffusion, bien sûr, mais aussi au niveau plus structurel, sur le secteur et

son organisation?

Vous avez déclaré que vous deviez encore clarifier avec le gouvernement fédéral et avec votre homologue flamand, Sven Gatz, les conséquences pour les ASBL qui ne sont pas soumises à l'impôt des sociétés. Où en est cette question?

J'ai été interpellé par une de vos déclarations à la presse. Vous avez dit: «Il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre au niveau des subsides». Pouvez-vous préciser votre pensée?

Enfin, pouvez-vous d'ores et déjà nous confirmer qu'il n'y aura pas de diminution des budgets de subventions à la suite de l'extension du *tax shelter* aux arts de la scène?

M. Patrick Prévot (PS). – L'élargissement du *tax shelter* aux arts de la scène annoncé en décembre dernier a malheureusement pris un peu de retard. En effet, dans la communication du gouvernement fédéral, le système devait être d'application dans le courant du premier semestre 2016.

Nous apprenons à présent que la Chambre examinera prochainement le projet de loi pour permettre d'élargir rapidement le type d'œuvres éligibles au mécanisme du *tax shelter*. Je me réjouis de cette nouvelle possibilité de financement qui vient renforcer les aides publiques à la création audiovisuelle et scénique. Ce n'est pas tous les jours que j'ai l'occasion de me réjouir de mesures prises par le pouvoir fédéral.

Je ne doute pas que vous déploierez l'énergie et les moyens nécessaires pour que les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles puissent jouer un rôle moteur dans le soutien de nos artistes.

Si certains éléments techniques devront certainement faire l'objet d'une étude détaillée, pouvez-vous, Madame la Ministre, faire le point sur la procédure d'agrément des œuvres relevant des arts de la scène?

Une analyse interne a-t-elle déjà été réalisée pour définir les conditions d'agrément? Au ministère, quel service sera-t-il chargé de l'agrément des œuvres?

Où en est le travail de préparation des formulaires à remplir par les opérateurs qui sollicitent l'agrément? Il importe d'appliquer dans les meilleurs délais la nouvelle loi relative au *tax shelter* afin d'être prêts pour une levée de fonds en 2016 encore.

Toujours en ce qui concerne l'agrément, de quelle manière collaborez-vous, le cas échéant, avec votre homologue flamand Sven Gatz? Il faut veiller à ce que les rythmes de mise en œuvre ne diffèrent pas trop de part et d'autre de la frontière linguistique, ce qui déforcerait le mécanisme.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le rôle des Communautés dans le mécanisme du *tax shelter*

n'est pas de définir les conditions d'agrément – qui figurent dans le projet de loi fédérale –, mais de vérifier si ces conditions sont remplies.

Pour le domaine des arts de la scène, cette vérification sera prise en charge par le service général de la Création artistique, lequel sera donc responsable de la procédure d'agrément des œuvres, identique à celle suivie pour les œuvres audiovisuelles. Elle se fait en deux étapes. La première concerne la vérification de l'agrément de l'œuvre et de son éligibilité en application de l'article 194ter, 1° et la rédaction par la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une attestation confirmant que l'œuvre répond aux conditions d'éligibilité. La seconde se concentre sur le contrôle de la réalisation de l'œuvre: lorsque celle-ci est achevée, la Fédération Wallonie-Bruxelles produit un document qui atteste de sa réalisation et assure que son financement global respecte les conditions et le plafond visés par la loi.

Le formulaire d'agrément est en préparation, afin de pouvoir examiner les premiers dossiers dès janvier 2017, dans le timing prévu par les autorités fédérales.

Je me félicite de travailler avec Sven Gatz, un excellent ministre de la Culture, très attaché à la coopération. Nous nous contactons systématiquement à ce sujet et avons demandé à nos administrations d'en faire de même. Cette question a d'ailleurs été mise à l'ordre du jour de la première Conférence interministérielle (CIM) Culture, que nous avons convoquée et que je préside, en vue de faire le point avec l'État fédéral.

J'ai également prié mon administration d'évaluer les éventuelles difficultés posées par le dispositif du *tax shelter* au regard des logiques et des procédures de subventionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine de la culture.

Monsieur Maroy, la question de l'assujettissement à l'impôt des sociétés a été soulevée. La plupart des ASBL des arts de la scène se situent dans le champ culturel et sont donc exonérées de l'impôt des sociétés. Il importe donc de vérifier les conséquences d'une soumission à cet impôt et si, dans les décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cela devrait conduire à l'irrecevabilité de leur dossier de subventionnement.

Je ne voudrais pas que, si elles sont soumises à l'impôt des sociétés, leur capacité à obtenir des subsides s'en trouve affectée.

Il ne s'agit évidemment pas de substitution. Le *tax shelter* est pour moi une opportunité supplémentaire et complémentaire.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie pour cette réponse assez exhaustive, Madame la Ministre.

Les choses avancent bien. La Fédération

Wallonie-Bruxelles semble être dans l'anticipation de cette extension du *tax shelter* aux arts de la scène. Je me réjouis également de la bonne collaboration avec Sven Gatz.

Pour le reste, je suis totalement d'accord avec vous: cette nouvelle aide ne doit pas se substituer à celle qui existe déjà. Vivement janvier 2017!

M. Patrick Prévot (PS). – Je le répète une fois encore, l'élargissement du *tax shelter* est très attendu par le secteur. Je retiens votre bonne collaboration avec votre homologue flamand. Dans ce dossier comme dans d'autres, il est indispensable d'avancer de concert, car un système à deux vitesses défavoriserait *de facto* l'une des deux Communautés. Il importe de poursuivre ce dialogue avec votre homologue et l'on ne peut que se réjouir que le courant passe bien entre vous.

La réussite de ce système passera aussi par une harmonisation de la procédure de part et d'autre du pays.

Je me réjouis également d'entendre formellement que les aides ne s'excluront pas l'une l'autre, mais qu'elles seront complémentaires. C'est rassurant pour le secteur qui appréciera aussi le fait que vous n'attendiez pas le *tax shelter* pour dispenser l'aide, ce qui est un aspect essentiel pour des investissements éventuels.

Vous avez chargé l'administration d'évaluer les différentes difficultés qui pourraient apparaître. Il serait intéressant de connaître les résultats de cette démarche. Cela serait de nature à rassurer les membres de cette commission et sans doute le secteur.

8.6 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Négociations en cours pour le Pathé Palace»

8.7 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Négociations avec la Région de Bruxelles-Capitale sur le dossier du Pathé Palace»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Quinze ans de tergiversations, quinze millions injectés, le Pathé Palace finira par entrer au Panthéon des plus grands flops. Je ne vous ferai pas l'injure de retracer toute l'histoire du dossier. Ce serait aussi long et barbant que *Les feux de l'amour*.

Lors des discussions autour de l'ajustement budgétaire, en juin dernier, vous aviez indiqué que les négociations étaient en cours avec la Région de

Bruxelles-Capitale et que le ministre du Budget, André Flahaut, avait été chargé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de rechercher «la meilleure solution financière et de conclure, avec la Région de Bruxelles-Capitale, un bail emphytéotique d'une durée de cinquante ans.»

Vous aviez également indiqué que la position du gouvernement consistait à finaliser le dossier au moyen de 2,7 millions d'euros: 1,4 million pour les travaux immobiliers et 1,3 million pour les travaux d'équipement horeca et en matériel. Ces chiffres sont-ils encore d'actualité? Ou bien l'ardoise s'est-elle encore alourdie?

En mars, votre prédécesseure avait déclaré qu'elle n'avait aucun problème à ce que le secteur privé investisse dans ce dossier. Celui-ci serait apparemment prêt à le faire. Qu'en est-il? Sera-t-il partie prenante?

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier et des différentes négociations, en particulier celles qui sont menées par le ministre du Budget?

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – C'est sans doute la cinquième fois que nous revenons sur ce dossier, rien que sous cette législature. Madame la Ministre, lorsque je vous ai interrogée en juin dernier à ce propos, nous apprenions que le ministre du Budget, André Flahaut, avait été chargé de négocier la meilleure solution financière pour le Pathé Palace avec la Région de Bruxelles-Capitale, y compris pour conclure un bail emphytéotique avec celle-ci pour une durée de 50 ans. Nous nous approchions ainsi, semblait-il, d'une solution pour finaliser les investissements prévus et assurer la pérennité de ce projet culturel.

Nous apprenions ensuite que 2,7 millions étaient prévus dans l'ajustement budgétaire 2016 pour finaliser l'aboutissement du projet, ce qui traduisait bien la volonté du gouvernement d'aller en ce sens. Ainsi, une somme de 1,4 million serait prévue pour parachever les travaux immobiliers et 1,3 million pour assurer les travaux d'équipement horeca et en matériel. Vous m'indiquiez alors que les négociations entre le ministre Flahaut et la Région étaient toujours en cours.

Madame la Ministre, où en sont aujourd'hui les négociations? Avons-nous à présent une vue plus précise sur le montage financier qui permettra de voir enfin aboutir ce projet? Quel en est le calendrier?

Pourriez-vous également me préciser de quelle manière sera assurée la recette de 2,7 millions escomptée pour faire aboutir ce projet? D'où provient-elle? Je n'avais pas reçu de réponse à ce sujet en juin.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous le rappelez très justement dans vos questions, c'est le ministre du Budget qui est chargé par le gouvernement de négocier la solution la meilleure

pour le Pathé Palace. Je vous invite dès lors à interroger directement mon collègue pour faire le point sur l'état de ce dossier.

En tout état de cause, et dans l'intérêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la négociation, je préfère ne pas m'attarder davantage sur les tenants et aboutissants de ce dossier à ce stade. Si, *in fine*, le gouvernement avait la volonté d'engager et, le cas échéant, de liquider en 2016 les 2,7 millions d'euros pour le Pathé Palace, nous sommes d'avis que cela devrait se faire via un avenant à la convention existante ou, pour gagner du temps, directement via un arrêté de subvention *ad hoc*.

M. Olivier Maroy (MR). – Je suis capable de colère et d'indignation. J'avoue que votre réponse me sidère, Madame la Ministre. C'est une non-réponse! On sent vraiment que vous renvoyez la patate chaude à André Flahaut, que cela vous arrange bien de ne plus avoir ce dossier dans les pattes. Je peux le comprendre, mais vous êtes la ministre de la Culture! Nous n'allons pas revenir sur les responsabilités qui sont multiples. Tout le monde s'accorde à dire que cette saga est loin de grandir la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'empêche que près de 16 millions d'euros ont été dépensés sur les quinze années qu'a déjà duré ce dossier. Votre attitude est pour le moins légère, Madame la Ministre.

Je comprends que vous ne désiriez pas compliquer les négociations en faisant des déclarations tonitruantes. Néanmoins, en tant que ministre de la Culture, vous pourriez en dresser le cadre. Il y a 15 jours, M. Knaepen interrogeait le ministre Flahaut en charge des négociations qui semblait prendre ses distances avec la solution du bail emphytéotique. Il a dit qu'il ne se sentait pas lié par l'obligation d'une emphytéose. Nous avons l'impression de faire un pas en avant, puis, deux pas en arrière. Cela suffit! Nous devons clôturer ce dossier et la réponse que vous avez fournie ne me rassure absolument pas sur la manière dont il est traité.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Comme vous l'aviez annoncé, nous sommes frustrés. Vous tenez vos promesses! Vous négociez plutôt bien les dossiers embarrassants puisque vous les refilez à vos collègues. Personnellement, je peux comprendre.

Il s'agit d'un dossier emblématique d'une politique consistant à construire sans cesse des bâtiments sans savoir comment les financer et comment les faire vivre. Pour rappel, la Région bruxelloise va se lancer dans un projet d'une envergure beaucoup plus importante, un musée d'art contemporain.

Ces questions et réflexions sont essentielles. D'ailleurs, je compte introduire une interpellation sur le type de politique, d'investissement et de fonctionnement dans nos Régions. Pourquoi se lancer de nouveaux projets alors que nous ne par-

venons pas à faire vivre ceux qui existent ou les mettons en péril?

Si, pour un petit dossier comme celui du Pathé-Palace, nous n'arrivons pas à boucler un budget, comment ferons-nous pour des projets de plus grande envergure? J'interpellerai M. Flahaut et M. Vervoort à la Région bruxelloise à ce sujet.

8.8 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Future candidature de Bruxelles pour devenir la Capitale européenne de la culture»

8.9 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Annonce de la candidature de la Région de Bruxelles-Capitale comme Capitale européenne de la culture 2030»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Le ministre-président du gouvernement bruxellois, Rudi Vervoort, a récemment déclaré que Bruxelles serait candidate au titre de capitale européenne de la Culture en 2030. La candidature bruxelloise serait déposée dans le cadre du prochain appel ouvert à la Belgique en 2024. C'est dans 8 ans. Cette échéance pourrait sembler éloignée, mais le travail sera long pour monter un dossier solide susceptible de convaincre l'Europe.

Madame la Ministre, avez-vous été consultée avant cette annonce officielle?

Ou bien Rudi Vervoort rêve-t-il en Technicolor, seul dans sa bulle? Êtes-vous favorable à cette candidature? Il est évident que, si cette idée se confirmait, la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles devraient marcher main dans la main. Cette collaboration a-t-elle déjà été évoquée? Un calendrier de préparation est-il établi?

Comment voyez-vous le rôle de la Fédération? Celle-ci devra dégager des moyens alors que ses poches sont vides. Quelle sera votre stratégie? Identifiez-vous déjà les points forts à mettre en avant dans le cadre de cette éventuelle candidature? Quelle pourrait en être la «colonne vertébrale»?

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, lors du *Brussels Creative Forum*, au début de septembre, le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale a annoncé la future candidature de Bruxelles comme capitale européenne de la Culture en 2030. Ce titre représente une occasion formidable pour le développement

culturel, touristique et économique d'une région. Même si cette candidature ne doit être déposée qu'en 2024, un tel projet nécessite un travail important en amont avec l'appui, notamment, des services de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, à la suite de cette annonce officielle, des contacts ont-ils déjà été pris entre vous et le ministre-président de la Région bruxelloise afin de travailler de concert sur les initiatives culturelles qui seront développées dans les prochaines années à Bruxelles, afin de maximiser les chances pour notre capitale d'être sélectionnée?

Le ministre Rachid Madrane étant chargé de la promotion de l'image de Bruxelles en Fédération Wallonie-Bruxelles, avez-vous déjà également évoqué ce dossier avec lui? Le gouvernement de la Fédération a-t-il déjà pris position?

Selon vous, quels sont les domaines culturels qui devraient être mis davantage en avant pour le dépôt de la candidature? De quelle manière vos services peuvent-ils collaborer activement avec la Région à court et moyen terme sur ce dossier pour valoriser le travail de nos artistes?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Pour être franche, j'ai découvert comme vous cette annonce dans les médias. Sachez toutefois que ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence interministérielle (CIM) de ce 30 septembre par le ministre-président de la Région bruxelloise. Sven Gatz et moi l'avions invité puisqu'il ne fait pas partie de la CIM Culture et puisqu'il y avait des enjeux culturels importants. Nous verrons s'il dépose sa candidature pour faire dorénavant partie de cette CIM. Il est donc venu nous exposer ses intentions dans ce cadre-là.

Comme vous l'avez souligné, 2030, ce n'est pas demain et le dépôt des candidatures aura lieu en 2024. La précipitation n'est pas de rigueur.

Sur le principe, il me semble évident qu'une collaboration pleine et entière devra avoir lieu entre les différents niveaux de pouvoir concernés. Je me permets de rappeler que c'est le gouvernement fédéral qui porte les candidatures, que ce sont les Communautés qui sont responsables de la coordination de ces projets sur la base de leurs compétences culturelles, et que ce sont les villes qui sont candidates.

Cette candidature doit évidemment faire l'objet d'une coordination entre les différentes compétences concernées par ce dossier qui relève du pouvoir fédéral, de la Communauté et de la ville. Par ailleurs, je trouve que cette idée est tout à fait intéressante et importante. La ville de Bruxelles ou les communes bruxelloises, si c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui pose sa candidature, auraient intérêt à ce que les deux mi-

nistres communautaires de la Culture soient les coordinateurs et les porteurs du projet.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, c'est une belle idée, mais c'est mal parti. Que vous appreniez ce projet de candidature par la presse me paraît pour le moins témoigner d'un manque de sérieux évident.

Ce message s'adresse surtout à Rudi Vervoort. Quand on se lance dans une telle aventure, qui peut être vraiment porteuse pour une ville, il faut faire les choses de manière professionnelle. Je pense que ce n'est pas le cas. Je sens poindre dans votre réponse une petite dose d'agacement et je la partage. Effectivement, il ne faut pas se précipiter, mais il faut se garder d'effets d'annonce et d'effets de manche. Je pense que ce type de projet nécessite de faire les choses avec un professionnalisme dont pour l'instant le ministre-président bruxellois ne fait pas preuve.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je n'ai pas du tout la même interprétation de votre réponse, Madame la Ministre. Ce n'est pas de l'agacement que j'y perçois, mais plutôt un souhait de réunir toutes les bonnes volontés pour arriver à faire aboutir ce dossier. Il est vrai que la précipitation n'est pas toujours une bonne conseillère, mais je crois que, pour un tel dossier, nous devons nous donner du temps. La candidature doit être déposée en 2024 pour être capitale de la Culture en 2030. Certes, rien ne sert de courir, il faut partir à point, comme la fable de La Fontaine le dit.

Quant au ministre Vervoort, je ne suis pas ici pour le défendre, mais je retiens de son annonce le volontarisme dont il fait preuve pour mener ce dossier à bonne fin.

La CIM s'est engagée. Je lui souhaite bon vent ainsi qu'à ce projet, que vous prendrez sans nul doute à bras-le-corps, Madame la Ministre.

(Mme Isabelle Emmery, vice-présidente, prend la présidence)

8.10 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Arrivée du Centre Pompidou à Bruxelles»

M. Philippe Knaepen (MR). – La presse nous apprend qu'un protocole d'accord a été signé entre le Centre Pompidou et la Région de Bruxelles-Capitale. Le Centre s'installera dans les bâtiments de l'ancien garage Citroën racheté par cette même Région pour 20,5 millions d'euros en 2015.

Sans nul doute, ce nouveau musée d'art moderne va considérablement accroître l'offre culturelle, à la fois quantitativement et qualitativement. Implanté à proximité du quartier du canal, il sera également un signal fort dans la perspective du

redéploiement de ce quartier. D'ailleurs, une étude mandatée par la Région bruxelloise estime que ce nouveau pôle pourrait attirer entre 500 000 et 1 million de visiteurs par an, engendrant entre 31 et 62 millions d'euros de retombées indirectes. Bien évidemment, ces chiffres sont à prendre au conditionnel, d'autant plus que nous en savons très peu au sujet du contenu réel de ce projet.

En effet, aucune étude programmatique n'a été rendue publique. Aucun calendrier crédible ni même aucune projection budgétaire n'ont été communiqués.

De plus, je suis assez inquiet de ne voir dans la presse aucune allusion à la Fédération Wallonie-Bruxelles; nous sommes totalement absents de ce projet. Je le regrette.

Madame la ministre peut-elle nous présenter le contenu du protocole d'accord signé? Quel rôle va jouer la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce nouveau projet? Prévoit-on une participation financière de la Fédération à ce projet? Quels sont les échanges entre la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles? Une coopération va-t-elle être mise en place? Ne craignez-vous pas une concurrence entre les musées déjà existants financés par la Fédération et ce nouveau musée régional? Qu'en sera-t-il de la cohérence de l'offre culturelle à Bruxelles? Y serez-vous attentive?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'ambition de la Région de Bruxelles-Capitale de réaffecter l'ancien garage Citroën contribuera, je l'espère, au déploiement culturel de la capitale, comme le fait, par exemple, le MIMA, en s'installant dans une zone en pleine reconversion, celle du canal.

Nous ne connaissons pas le contenu du projet établi avec le Centre Pompidou. Selon mes informations, les responsables du projet de la Région de Bruxelles-Capitale ne considèrent pas qu'ils doivent impliquer la Fédération Wallonie-Bruxelles, ni dans un investissement ni dans un soutien. S'il devait en être autrement, je ne doute pas qu'ils prendraient contact avec moi. Selon moi, ils ont choisi un autre cadre pour leur projet.

Ma priorité est de me concentrer sur la valorisation de notre propre collection. La Fédération Wallonie-Bruxelles met en avant ses collections ainsi que les artistes vivant et travaillant sur son territoire. S'agissant d'un accord avec le Centre Pompidou, ce ne sont pas prioritairement les artistes de la Communauté française qui devront être mis en valeur, mais ils le seront sans doute de manière complémentaire.

Notre Collection des arts plastiques, créée en 1972, comprend près de 25 000 œuvres d'art plastique, d'artisanat, de création et de design. Je suis disposée à discuter avec les différents opérateurs que seront peut-être le Centre Pompidou, le MIMA ou d'autres, à Bruxelles ou ailleurs, pour voir comment nous pourrions collaborer pour

mettre ces œuvres en valeur.

Y aura-t-il de la concurrence? Pourquoi parler de concurrence?

Dans le cas présent, la Région bruxelloise ambitionne d'exposer dans l'ancien garage Citroën une collection de 12 000 œuvres d'artistes français et internationaux. C'est un projet ambitieux et emblématique pour la Région. Mais la scène artistique et muséale bruxelloise est aussi très riche et internationale. Alors, comment inscrire ce projet dans cette offre? Je ne doute pas que cela fera partie d'un certain nombre de concertations.

Par ailleurs, je le répète, je suis prête à discuter avec l'ensemble des acteurs sur le territoire de Bruxelles, y compris un acteur essentiel comme le MIMA pour voir comment assurer au mieux la visibilité des œuvres des artistes de la Communauté.

Par ailleurs, et j'en reviens encore à la Conférence interministérielle (CIM) Culture, c'est typiquement le genre de dossier qui pourrait lui être soumis, une fois que la Région bruxelloise aura formulé la demande d'en faire officiellement et intégralement partie.

M. Philippe Knaepen (MR). – Je ne peux que regretter ce manque de concertation avec la Région bruxelloise. C'est leur volonté, me semble-t-il. En effet, dans la presse, M. Vervoort parle d'une collaboration éventuelle avec le pouvoir fédéral. Il ne parle même pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est de notre devoir, et du vôtre en particulier, de prendre les contacts nécessaires pour que nous puissions être associés à ce projet culturel. Il ne faudrait quand même pas que la Fédération manque ce rendez-vous. M. Vervoort dit clairement qu'il souhaite créer «un pôle culturel d'envergure mondiale». Et la Fédération Wallonie-Bruxelles, installée ici à Bruxelles, ne serait pas associée à ce projet? Il faut absolument être proactif dans ce dossier.

Madame la Ministre, je compte sur vous pour reprendre la balle et aller de l'avant pour convaincre les autorités régionales bruxelloises de l'utilité d'un partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

8.11 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Boîtes à livres»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, comme vous le savez, les boîtes à livres commencent à se multiplier. Elles sont placées sur la voie publique ou aux abords des maisons et permettent aux gens d'emprunter gratuitement un bouquin.

Le principe est assez simple: quelqu'un dépose un livre en bon état dans la boîte; en

échange, il choisit et emporte gratuitement un autre livre se trouvant dans celle-ci.

Comme vous le savez, d'autres initiatives existent. En effet, le portail des bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles permet notamment à l'utilisateur de réserver un ouvrage souhaité parmi deux millions de titres disponibles et de le retirer auprès de la bibliothèque publique de son choix. C'est également la possibilité d'échanger avec la communauté des autres lecteurs sur le contenu des ouvrages.

Madame la Ministre, ces initiatives citoyennes sont à saluer notamment dans le lien social tissé entre les citoyens. Quelle est votre opinion par rapport à ce projet? Concernant les boîtes à livres, des difficultés spécifiques ont-elles été constatées? Disposez-vous de données chiffrées? Envisagez-vous de prendre une initiative afin de soutenir le développement des boîtes à livres? Si oui, laquelle? Dans ma petite commune de 10 500 habitants, nous allons installer une boîte à livres dans chaque village de l'entité, car on se rend compte que cela crée des liens sociaux, étant donné que les gens passent par ces endroits pour retirer des livres et en redéposer.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Une question sur les boîtes à livres m'a été posée par votre excellent collègue Olivier Maroy, membre du même groupe politique que le vôtre, le 2 juin 2016.

Je m'y réfère, mais vous relate toutefois la réponse que je lui ai faite. Je lui ai dit que je soutenais et encourageais tous les projets qui, d'une manière ou d'une autre, participent au développement de la culture. Si de surcroît, cette initiative est basée sur des idées que je partage, à savoir l'échange et la gratuité, je ne peux que me montrer enthousiaste.

Cela dit, comme je n'ai pas l'habitude ni de reprendre à mon compte des initiatives citoyennes ni d'octroyer un subside quand rien ne m'est demandé, le mieux que je puisse faire, c'est d'applaudir, de soutenir, d'encourager et de laisser la liberté associative agir.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, si personne ne vous a rien demandé, dès cet après-midi, je prends ma plume et vous écris pour demander un subside pour ce genre de projet, car je le répète, nous sommes une commune. Ce genre d'initiative requiert quand même des investissements. Nous avons dû réaliser des boîtes qu'il faudra placer, ce qui nécessite d'acheter du matériel.

Madame la Ministre, je trouve dommage de vous entendre dire que vous soutenez et encouragez ce genre de projet, sans prendre aucune initiative spécifique. À l'ère du numérique où tout le monde se promène avec son smartphone en main, où on n'a plus guère de lien social et où on ne lit

plus, il me paraît important d'encourager la lecture.

Je le répète, je vais donc prendre ma plume cet après-midi pour vous demander un subside éventuel et voir quelles formes d'encouragements concrets vous pourriez donner.

(M. Patrick Prévot, vice-président, prend la présidence)

8.12 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réunion de la Conférence interministérielle (CIM) Culture»

8.13 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «CIM Culture»

8.14 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suite de la Conférence interministérielle Culture (CIM)»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions. *(Assentiment)*

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, le 30 septembre dernier, la première réunion de la Conférence interministérielle (CIM) Culture rassemblant l'ensemble des exécutifs de notre pays et une dizaine de ministres s'est déroulée au Bozar. Une fois encore, la tenue de cette réunion nous permet de mieux saisir le morcellement entre les différents niveaux de pouvoir et de la Culture et les difficultés quotidiennes que cela engendre pour mener une politique commune. Je ne peux donc qu'applaudir la tenue de cette réunion pour tenter d'apporter plus de cohérence et de coopération. D'ailleurs, si je me réfère au communiqué publié à la suite de votre réunion, c'est bel et bien l'objectif. Pouvez-vous synthétiser les débats qui ont eu lieu? Quels objectifs a-t-on déterminés pour les prochains mois?

Est-il prévu de réunir à nouveau cette conférence? A-t-il bien été question d'un élargissement de la CIM? Selon la presse, cette première réunion a permis d'avancer sur des dossiers fondamentaux et souvent traités dans notre commission: le prix unique du livre et l'extension du *tax shelter* aux arts de la scène. Pouvez-vous nous en dire plus? Y a-t-il eu des avancées concrètes dans ces dossiers?

Mme Isabelle Emmery (PS). – Depuis le début de la législature, j'ai évoqué à de nombreuses reprises l'utilité d'une CIM sur les questions liées à l'emploi dans le secteur culturel. Nous y sommes, Madame la Ministre, et je vous en félicite. Vous avez pris l'initiative de réunir

tous les ministres de la Culture et les autres ministres concernés par les dossiers culturels afin d'assurer plus de cohérence et de collaboration dans une série de dossiers importants. Dans votre communiqué de presse, vous citez les dossiers à l'ordre du jour. J'ai été étonnée que les questions liées à l'emploi, au statut de l'artiste et au droit d'auteur ne soient pas abordées, mais je suppose qu'une série de thématiques devront encore être inscrites à l'agenda des travaux.

Quels sont les engagements pris par les différents ministres afin que cette conférence puisse réellement permettre de faire aboutir des dossiers importants pour le secteur culturel? Quelle méthode et quel timing a-t-on fixés? Quels sont les groupes de travail qui ont été mis en place et, parmi ceux-ci, lesquels seront présidés par votre cabinet? Dans le cadre des échanges sur *le tax shelter*, ne pensez-vous pas qu'il serait opportun de discuter au sein de la CIM du mécénat culturel? J'ai lu récemment quelques articles au sujet des arts plastiques et il y a en tout cas aussi des aspects fiscaux. Il s'agit donc également d'un dossier interministériel.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Je tiens à souligner d'emblée que pas moins de sept ministres – et encore, tous ceux qui étaient conviés n'étaient pas présents – se sont rendus à la première réunion de la CIM Culture, ce qui a donné lieu à une excellente chronique de Thomas Gunzig en radio. Madame la Ministre, cette réunion très fréquentée a-t-elle donné lieu à l'adoption de décisions particulières? Comment la concrétisation de cette «concertation culturelle», annoncée dans la durée, est-elle conçue?

Nous avons également pu lire que l'un des points abordés concernait la «communication culturelle sur Bruxelles»? Qu'en est-il? Quelle est l'attente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des autres participants à cet égard? J'attire votre attention sur la nécessité de veiller à ce que la langue française, majoritairement utilisée dans ce cadre, soit bien la première langue dans la communication culturelle. Quel est l'agenda futur? Quels sont les thèmes retenus à l'avenir?

Les attentats de ces derniers mois ont provoqué beaucoup de tensions et d'incompréhensions, ainsi qu'un rejet raciste qui m'interpelle. Un des défis de notre société est de pouvoir rétablir un dialogue entre des citoyens issus de cultures différentes, tout en rassemblant autour de valeurs communes. Ce thème a-t-il été abordé? Autre thème important à aborder dans un dialogue entre responsables politiques: la situation économique difficile entraîne de vraies difficultés dans le secteur culturel. La question des budgets culturels a-t-elle été évoquée, par exemple la fréquentation des musées, quelle que soit l'entité fédérée ou fédérale concernée? Enfin, le ministre-président Vervoort a annoncé la candidature de la Région bruxelloise comme Capitale culturelle européenne en 2030. Vous avez en partie déjà répondu à cet

aspect.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Pour la première fois depuis la création des conférences interministérielles en 2004, une CIM Culture s'est tenue le 30 septembre 2016 au Palais des Beaux-Arts. Nous avons tous de bonnes raisons de nous en réjouir. Conformément aux dispositions du Comité de concertation (CODECO), elle était convoquée et présidée par mes soins. Cette CIM Culture est la concrétisation d'une forte volonté de mon homologue Sven Gatz et de moi-même de renforcer la concertation et la coordination des politiques culturelles sur l'ensemble du territoire et à tous les échelons institutionnels. Notre homologue de la Communauté germanophone s'est associée à cette volonté. Il n'y a pas que deux Communautés dans notre pays!

Pas moins de dix ministres sont concernés par cette CIM, dont la composition est déterminée par le CODECO. Thomas Gunzig, un bon artiste de notre Communauté française, s'en est ému, à l'instar d'un parti politique qui a tenu des propos peu sympathiques envers les ministres, hormis Sven Gatz et moi-même. Si chacun de ces ministres a bien des prérogatives et des champs d'action spécifiques, la concertation, souhaitable voire indispensable dans de nombreux dossiers, n'avait jusqu'à présent, malheureusement, pas été formalisée.

Tel était l'objectif de la première CIM: répondre au besoin de concertation en la mettant en place et en lui donnant un agenda. Nous avons convenu de nous réunir au moins deux fois par an, vers avril et vers octobre. Cette CIM remplacera les plateformes, les tables rondes plus ou moins formelles, les *task forces*, etc. Elle augmentera la lisibilité de la concertation et de la coordination dans ce secteur essentiel qu'est la Culture.

Étaient présents ou représentés les ministres Gatz, Weykmans, Reynders, Sleurs, Vervoort, Smet et Laanan. Invité, le ministre-président Vervoort nous a signifié son intention de déposer au CODECO la candidature de la Région bruxelloise.

En dehors de l'agenda, nous avons aussi examiné des dossiers importants comme le prix unique du livre, l'extension du *tax shelter* aux arts de la scène et la communication culturelle sur Bruxelles.

En fait, une institution s'occupe dorénavant de la communication culturelle de Bruxelles et il nous semblait important de prendre le temps de voir comment la mettre en œuvre. Nous tenons en outre à ce que les discussions se déroulent au sein de la CIM.

Le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale nous a également fait part de la volonté de cette dernière d'être candidate au titre de capitale culturelle européenne en 2030. Nous en avons bien pris note et avons convenu que la

CIM serait également le forum où ce dossier serait abordé.

Madame Persoons, la communication culturelle relative à Bruxelles a été abordée sous l'angle de la coordination entre les outils développés par les différents pouvoirs publics actifs dans le domaine de la communication culturelle. Les Communautés française et flamande, la Région, par l'intermédiaire de *Visit Brussels*, ainsi que la Commission communautaire française (COCOF) et la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* (VGC) visent des objectifs tels que l'optimisation de l'échange de données entre *Visit Brussels*, *CultuurNet*, *PointCulture*, *agenda.brussels* et *Muntpunt*, le développement de produits de communication communs bilingues ou trilingues et le développement d'une image commune pour la communication culturelle sur Bruxelles, en complément de celle développée par chaque partie.

Visit Brussels, le réseau des arts à Bruxelles, et son homologue, le *Brussels Kunstenoverleg*, ont été missionnés pour formuler des recommandations relatives à une stratégie commune. Ils soumettront leurs propositions avant la fin de l'année. Ce dialogue a donc également progressé.

Pour ce qui concerne le mécénat culturel, nous avons évoqué ce sujet et avons convenu de l'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la CIM, car nous souhaitons lancer un dialogue à ce sujet. Cette proposition, que j'avais inscrite à l'ordre du jour, a reçu l'assentiment de mes collègues. Un groupe de travail, piloté par Prométhéa, est déjà à l'œuvre et je veillerai à ce que toutes les parties prenantes y soient associées. Je suis persuadée qu'en complément du *tax shelter*, le mécénat culturel – qui, je le rappelle, n'a pas de définition précise dans notre pays – peut constituer un soutien supplémentaire, s'ajoutant à l'investissement de certaines sociétés.

Outre le groupe de travail sur le mécénat et la mission, que je viens d'évoquer, sur la communication culturelle à Bruxelles, pilotée par la Région, les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande ont été chargées de poursuivre les échanges concertés sur la mise en œuvre, au niveau communautaire, de l'extension du *tax shelter* aux arts de la scène. La concertation avec le pouvoir fédéral se poursuivra, quant à elle, entre les cabinets.

La question des budgets n'était pas à l'ordre du jour de cette réunion de la CIM, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne sera pas abordée ultérieurement.

M. Philippe Knaepen (MR). – Dans ce dossier, nous avons eu l'habitude de décerner des gommettes. Madame la Ministre, vous avez le droit à une gommette pour avoir réuni cette CIM.

Comme vous le disiez, nous devons renforcer les politiques culturelles sur nos différents terri-

toires. Il s'agit d'une mission très importante. Nous avons parlé du Pathé-Palace, nous pouvons parler du projet Citroën. Il faut peut-être inviter les uns et les autres à sortir du bois. La concertation est en effet essentielle. Nous nous reverrons dans quelques mois pour aborder ce dossier.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Je voulais m'associer à la remise de gommettes. Madame la Ministre, vous vous positionnez vraiment comme l'animatrice en chef sur le plan culturel. J'espère que cette initiative de mettre tout le monde autour de la table sera suivie d'effets. Réunir autant de personnes ne doit pas être simple, déjà du point de vue de l'agenda. Je reviendrai sur ce dossier à la faveur de ma préoccupation pour le statut de l'artiste.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Effectivement, la Culture est trop souvent reléguée à la dernière place des politiques à mener. Elle est rarement considérée comme un point essentiel de dialogue entre nos responsables ministériels. Plus de concertation entre nos gouvernements éviterait de réunir dix ministres autour de la table alors qu'un seul par gouvernement suffirait.

Les points que vous avez cités sont importants. La Commission interministérielle connaîtra certainement encore des ordres du jour fournis. Madame la Ministre, vous évoquiez un groupe de travail chargé de la stratégie commune par rapport à la communication culturelle à Bruxelles. Qui représentera la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'administration de manière générale.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Il est essentiel d'être attentif à la langue de communication. Les échevins bruxellois de la Culture ont été invités à une réunion à *Visit Brussels*. L'attractivité touristique étant tournée vers le monde, on en oublie les habitants wallons et bruxellois.

C'est une ville où la langue de communication est principalement le français. Et c'est une des politiques premières de la Communauté française.

Dans le cadre de cette communication culturelle, j'attire aussi votre attention sur une politique qui a toujours été soutenue par la Communauté française: les initiatives culturelles francophones en périphérie et en Flandre. Ce n'est pas parce que, par le fait de l'Histoire, certains ont vu leur habitation se retrouver en périphérie dans une région unilingue sous statut spécial, qu'il faudrait oublier de communiquer sur ce qui s'y fait.

8.15 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mécénat»

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, j’ai cru comprendre, au fil de vos réponses à nos questions en commission et de vos communications dans la presse, que vous souhaitez revaloriser le mécénat dans le financement des institutions et des acteurs culturels.

À l’heure actuelle, l’ASBL Prométhéa a pour mission le développement et la promotion du mécénat d’entreprise dans le domaine culturel et du patrimoine. Aujourd’hui, les entreprises octroient près de 350 millions par la voie du mécénat, dont plus de 100 millions en argent et le reste, en prestations en nature.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous présenter votre stratégie afin d’accroître le mécénat d’entreprise? Envisagez-vous de valoriser d’autres formes de mécénat? Quelles initiatives comptez-vous prendre? Envisagez-vous de modifier le cadre juridique?

Un groupe de travail de «Bouger les lignes» est destiné à l’amélioration de toutes les formes de financement: la coupole «Entrepreneuriat culturel/modèles économiques de la culture». Où en sont les travaux de ce groupe de travail? Des pistes concrètes ont-elles déjà été formulées? Si oui, lesquelles?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Le développement des financements alternatifs et complémentaires dans le secteur culturel, dans une logique de partenariat public-privé qui bénéficie à l’ensemble des parties prenantes, me semble en effet à encourager.

Mon cabinet a assisté très récemment au Mécènes Forum organisé au Collège de France par l’association Admical – l’homologue français de Prométhéa. De nombreux exemples inspirants y ont été présentés, et l’impact sociétal du mécénat en tant que facteur d’inclusion sociale et moteur d’action collective a été mis en exergue.

Dans le cadre des Conférences interministérielles (CIM) Culture que j’ai activées avec mon collègue Sven Gatz, j’ai demandé que la question du mécénat culturel – que ce soit celui développé par des entreprises, des associations ou des individus – soit examinée en concertation avec l’ensemble des niveaux de pouvoir concernés.

Un groupe de travail piloté par Prométhéa est actuellement à l’œuvre et devrait nous remettre ses conclusions et propositions prochainement.

La coupole «Entrepreneuriat culturel», quant à elle, me remettra ses conclusions en décembre 2016. Je ne doute pas que nous aurons l’occasion de revenir sur ses propositions, en commission, en temps voulu, d’autant qu’il n’y a pas de définition légale du mécénat en Belgique.

Sur la base des différentes recommandations concertées, nous envisagerons, avec nos collègues du fédéral, ce qu’il serait opportun de traduire

dans un cadre juridique relevant de leurs compétences ou ce qui pourrait se traduire à notre niveau dans un autre cadre.

La complémentarité et la capacité à se parler seront bénéfiques pour la qualité du résultat.

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, votre réponse n’apporte que peu de commentaires. Je reviendrai vers vous lorsque nous aurons les conclusions de cette étude.

Je soulignerai que l’entreprise, parfois décrite dans ses modèles de gestion, apporte souvent des moyens considérables à la culture.

(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence)

8.16 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Suite de la concertation avec les centres culturels»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, au tout début de votre mandat, nous avons évoqué en commission la concertation menée avec les centres culturels. Dans un souci de continuité, vous vous étiez engagée à poursuivre cette dynamique. Lors des discussions budgétaires, la question de l’application du décret de 2013 revient de manière récurrente vu l’importance que nous accordons tous à ces acteurs culturels fondamentaux et notre volonté de pouvoir au plus vite appliquer cette législation. Vous connaissez mon intérêt tout particulier pour ce secteur qui constitue, selon moi, la pierre angulaire d’une politique culturelle accessible et décentralisée avec une forte connotation de médiation culturelle dans le chef de ces opérateurs. Si j’en crois les résultats des coupoles qui ont été présentés lors de votre rentrée politique fin septembre, le souci de la transversalité et du découplage va rythmer les propositions que votre cabinet formulera dans les prochains mois. Je m’en réjouis, car, dans cette optique, les centres culturels apportent des réponses adaptées et concrètes à la participation culturelle de proximité.

Nous aurons l’occasion de parler plus en détail du budget, mais d’ores et déjà, permettez-moi de vous demander si dans les 3,75 millions d’euros que vous avez dégagés pour la Culture, ce qui constitue une formidable nouvelle, des montants permettront une application progressive du décret. Je me félicite de ce refinancement, mais ma joie est tempérée par le faible montant accordé à la Culture par rapport à d’autres secteurs. Ne vous y trompez pas, je plaide pour vous!

Par ailleurs, pouvez-vous nous informer des priorités qui sont actuellement discutées entre les centres culturels et votre cabinet? Finalement, un calendrier précis est-il défini avec les associations pour continuer le processus de concertation lancé

mi -2016 et pour aboutir au plus vite aux premières conclusions des nouveaux contrats-programmes? Je sens que le secteur recommence à s'énerver. Le signal vous est lancé.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame Emmery, je sais que vous relayez les inquiétudes du secteur. Je sais que je peux aussi compter sur M. Doulkeridis. Lors de ma rencontre avec le secteur des centres culturels le 10 juin dernier à Fosses-la-Ville, j'ai promis de refaire au terme du conclave budgétaire le point sur la mise en œuvre du décret relatif aux centres culturels, dont les contrats-programmes ont été prolongés sans augmentation ni indexation depuis 2011, alors que les charges ne cessent de s'accroître. La capacité d'action de ces opérateurs se réduit donc. Ces difficultés sont souvent accentuées par des difficultés budgétaires auxquelles sont eux-mêmes confrontés les partenaires communaux. Elles sont partagées par tout le secteur, que ce soit en zone urbaine ou rurale. Je tiens toutefois à rappeler que l'indexation des subventions liées à l'emploi a toujours été d'application.

Les discussions avec les représentants du secteur, la Commission des centres culturels (3C), l'Association des centres culturels (ACC), l'Association des travailleurs des centres culturels (ASTRAC), et l'administration devraient reprendre incessamment.

Un rendez-vous doit être convenu.

Une trajectoire budgétaire pour l'application du décret sera définie dans les prochaines semaines. Elle permettra la formalisation des engagements financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des contrats-programmes des premiers centres culturels reconnus, selon les termes du décret du 21 novembre 2013.

Toutefois, vous comprendrez que je privilégie la concertation avec le secteur afin de discuter de l'affectation des marges budgétaires que j'ai pu dégager pour 2017.

Nous aurons l'occasion d'en reparler ensemble en commission, lors des discussions sur le budget.

Cependant, je sais que je vais pouvoir leur réserver une enveloppe.

Mme Isabelle Emmery (PS). – La concertation sera donc relancée avant la présentation du budget.

(M. Patrick Prévot, vice-président, prend la présidence)

8.17 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prix unique du livre et suppression de la table»

8.18 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nos enfants verront-ils un jour le prix unique du livre en œuvre?»

8.19 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prix unique du livre»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions. (*Assentiment*)

M. Philippe Knaepen (MR). – Peu avant les vacances parlementaires, je vous ai interrogée sur l'évolution de cet important dossier du prix unique du livre. Le 20 juillet dernier, vous avez soumis un avant-projet de décret au gouvernement.

Concrètement, la mise en œuvre du prix unique du livre et la suppression de la table ne devraient pas poser trop de difficultés en région de langue française. Par contre, pour la Région de Bruxelles-Capitale, un accord de coopération avec nos voisins de la Communauté flamande sera nécessaire. Il me revient également que cet accord de coopération devrait également impliquer le gouvernement fédéral.

Je constate que la Flandre est plus avancée que nous dans ce dossier. En effet, le gouvernement flamand a trouvé un accord pour régler, à partir du début de l'année prochaine, le prix du livre en Flandre. Il est proposé que, durant les six premiers mois qui suivront la parution, un ouvrage puisse bénéficier d'une remise maximum de 10 % pour les particuliers et de 25 % pour les bibliothèques. Après cette durée, le prix sera libre. Tout cela fera l'objet d'une évaluation après quatre ans.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur ce dossier? Où en est-on? Quelles sont encore les étapes à franchir? Qu'en est-il de l'envoi de votre avant-projet à la Commission européenne? D'ici combien de temps un projet de décret pourrait-il être soumis au Parlement? Où en sont vos contacts avec le gouvernement flamand? Des contacts ont-ils été pris avec la grande distribution et avec les éditeurs français? Où en sont ces discussions?

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, à la fin de la dernière session parlementaire, la presse a relayé avec enthousiasme votre communiqué sur le dépôt de l'avant-projet de décret relatif à l'introduction du prix unique du livre en Wallonie et à Bruxelles. C'était comme si c'était fait, mais ce n'est évidemment pas encore le cas.

Ce décret vise à supprimer tout mécanisme apparenté à l'ex-table – *mark-up* – et à réguler le prix du livre en limitant à 5 % pendant deux ans –

un an pour les BD – les possibilités de variation par rapport au prix fixé par l'éditeur. Ce projet de texte annonce que cette uniformisation devrait prendre cours le 1^{er} janvier 2018 et qu'elle sera pleinement applicable trois ans après son adoption, à l'issue d'une suppression progressive de la table.

Or il reste un travail considérable de négociation à abattre pour parvenir à ces objectifs. Outre bien sûr son passage devant les instances d'avis, le Conseil d'État, et sa soumission à la Commission européenne, son application ne pourra se régler sans un accord de coopération avec la Communauté flamande. Or les négociations avec cette dernière ne semblent pas très avancées. En juin dernier, le gouvernement flamand semblait en effet progresser seul de son côté, proposant une réglementation visant à l'uniformisation du prix du livre d'ici 2017. Vous indiquiez à cet égard que vous veniez de lui envoyer un courrier lui signalant que «le régime du prix du livre à Bruxelles nécessite une concertation parallèle».

Vous n'aviez pas davantage débuté de négociations avec les distributeurs français ni eu de contact avec le secteur de la grande distribution, lequel, sans grande surprise, s'oppose à ce projet. À cet égard, vous ne vous montriez pas inquiète, affirmant que «les textes proposés par le secteur du livre comprennent des pistes de travail qui permettent de dialoguer avec la grande distribution». Il reste dès lors pas mal de pain sur la planche pour faire aboutir ce texte d'ici dix-huit mois.

Madame la Ministre, où en sont vos négociations avec l'ensemble des secteurs et instances pertinentes pour ce dossier? Pourriez-vous nous faire part des dernières avancées? Pourriez-vous nous préciser les pistes de travail qui permettent de dialoguer avec la grande distribution? Quel est, par ailleurs, le calendrier de vos prochaines rencontres, notamment avec votre homologue flamand?

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, mi-juillet, nous apprenions que vous soumettiez au gouvernement un avant-projet de décret portant sur le prix unique du livre. Ce dossier est digne d'une véritable saga, avec d'innombrables rebondissements ces trente dernières années. Dans votre communication, vous rappelez les effets positifs de l'uniformisation du prix du livre et nous partageons évidemment vos objectifs en termes de démocratisation des tarifs et de soutien aux auteurs. Même si le prix, ce n'est pas tout, c'est quand même un élément fondamental de l'appropriation de la lecture.

Nous aurons l'occasion, au sein de cette commission, de revenir en détail sur la réglementation que vous proposez, dont la suppression de la table. Je souhaiterais cependant revenir sur quelques éléments pratiques liés à l'application de cette nouvelle législation prévue à partir de 2018.

Comment va s'organiser concrètement, en Région bruxelloise, l'application de cette réglementation? Une négociation sectorielle particulière est-elle menée à Bruxelles avec les éditeurs, les libraires et la grande distribution pour l'application du prix unique du livre?

En Flandre, le ministre de la Culture Sven Gatz a déposé un texte allant dans le même sens. La proposition prévoit que le prix des nouveaux ouvrages sera réglementé durant les six mois qui suivent leur parution, avec une variation de 10 % sur le prix de base. Un accord de coopération entre la Flandre et la Wallonie sera-t-il établi? Est-il déjà à l'ordre du jour? La variation de 5 % s'applique-t-elle à toutes les différentes catégories de livres? Pourriez-vous nous présenter les spécificités du prix du livre numérique pour l'application du prix unique? Des contacts particuliers sont-ils établis avec Amazon et la Fnac? Quelles sont les remarques formulées par le Conseil d'État sur l'avant-projet de décret approuvé en première lecture par le gouvernement cet été? Le texte a-t-il déjà été transmis à la Commission européenne?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je suis toujours en discussion avec mon collègue Sven Gatz et j'attends la réponse du Conseil d'État à la proposition émise par la Communauté flamande pour régler la situation à Bruxelles.

Il est évident qu'il ne sert à rien de poser deux fois la même question. Étant donné que la Communauté flamande a interrogé le Conseil d'État sur cette question, nous attendons la réponse afin de voir comment avancer ensemble.

La proposition en question ne semble pas de nature à assurer la sécurité juridique. Je souhaite mettre en place un accord de coopération, mais je préfère attendre l'avis du Conseil d'État. Je sais que la Flandre et nous-mêmes avons la même volonté d'aboutir dans les meilleures conditions pour les habitants et libraires de la Région de Bruxelles-Capitale.

En ce qui concerne les négociations sectorielles particulières – éditeurs, libraires, etc. –, et donc plus particulièrement les questions de Mme Emmery et de M. Doulkeridis sur la concertation sectorielle, je tiens à préciser que je ne suis pas encore dans la phase de mise en place et d'application du décret, mais que je suis toujours en pourparlers sur le contenu de l'avant-projet.

Je vous rappelle que le projet déposé sur la table du gouvernement en juillet dernier a été construit avec l'aide du secteur du Livre – nous avons eu de nombreuses consultations. Ce projet nécessitera, lui aussi, quatre lectures dans les 16 mois à venir. Par ailleurs, il est passé ce mercredi en deuxième lecture au gouvernement où il a été approuvé. Il peut donc, dès à présent, partir vers les autorités européennes.

L'avis du Conseil d'État ne nécessitait pas de modification du décret, ce qui est positif.

En ce qui concerne les contacts avec la grande distribution et les éditeurs français en particulier, question posée par M. Knaepen et M. Doulkeridis. J'ai rencontré le secteur de la grande distribution qui aurait préféré un décret n'interférant pas sur la fixation des prix et des rabais pour les livres. Néanmoins, et je suis désolée de le dire, je poursuivrai la procédure, car je suis fortement attachée à la liberté des entrepreneurs. Ce décret permet de garantir la liberté des entrepreneurs, tels que les éditeurs et les écrivains francophones. Une liberté totale sur le prix du livre aurait risqué de conduire à l'étouffement des petites maisons d'édition et des auteurs francophones, au profit de l'harmonisation des grandes maisons françaises.

Le livre est effectivement un bien culturel pour lequel nous pouvons parler d'exception culturelle. Pour pouvoir conserver une grande variété de canaux de distribution et de maisons d'édition, et permettre à nos auteurs d'être édités, je me dois d'aller jusqu'au bout du processus.

Les secteurs impliqués continueront à être consultés, une fois le décret voté, et nous veillerons à fournir le meilleur accompagnement possible.

Monsieur Knaepen, j'ai également reçu les deux distributeurs qui mettent en place la table. Leur position va, bien entendu, vers un maintien de cette table. J'ai dû leur exprimer mon désaccord.

Madame Emmery, vous m'interrogez sur l'application de la variation de 5 % en fonction des catégories de livres. Une série d'ouvrages sont exclus de l'avant-projet du décret comme les livres juridiques spécialisés. Les manuels scolaires font aujourd'hui partie du décret depuis la deuxième lecture.

J'ai réintégré le manuel scolaire parce que, comme cela, cela permet de l'exempter, lui aussi, de la table. Mais le manuel scolaire pourra faire l'objet d'un rabais particulier de 40 % lorsqu'il s'agira de commandes par les écoles ou de commandes par les centrales d'achat des écoles.

En ce qui concerne la spécificité du livre numérique dans l'application du prix unique et les contacts établis avec Amazon ou la Fnac, le marché du livre papier et celui du livre numérique fonctionnent différemment. Pour le livre papier, un délai de quinze jours est prévu pour communiquer une modification du prix d'un livre par l'éditeur, l'auteur ou l'importateur à l'ensemble du réseau de distribution. Ce délai est ramené à deux jours pour le livre numérique.

Un article a également été ajouté pour pouvoir fixer plusieurs prix de vente aux publics différents en fonction du contenu de l'offre, de ses modalités techniques et de ses modalités d'accès

ou d'usage.

Aucun contact particulier n'a été établi avec Amazon ou la Fnac. Ces importantes sociétés se sont très bien adaptées à la loi Lang sur le prix unique du livre en France. Je ne vois pas pourquoi elles ne feraient pas preuve d'autant d'efficacité pour la partie francophone de notre pays.

J'en viens aux remarques formulées par le Conseil d'État et le texte transmis à la Commission européenne. Avant de transmettre nos travaux en projet au Conseil d'État, la procédure impose que nous consultations aussi et d'abord l'Europe. Donc, Monsieur Doulkeridis, je voudrais insister sur le fait que je n'ai jamais dit que le combat était gagné ni que ce serait facile. Par contre, vous savez que ce n'est pas parce qu'un combat n'est pas facile que je ne le mène pas.

Je ne suis donc en rien responsable du traitement médiatique de cette information, je m'étais juste engagée à déposer un texte sur la table du gouvernement. C'est ce que j'ai fait et je compte bien que ce texte arrive au terme de sa procédure.

Concernant les calendriers, je suis en contact régulier avec Sven Gatz. Cette question a été abordée plusieurs fois au cours de nos concertations. Nous avons prévu, avant d'envisager la suite à donner pour Bruxelles, d'attendre les remarques du Conseil d'État. Quelle que soit la solution à laquelle nous aboutirons pour Bruxelles, il s'agira d'une première puisque la sixième réforme de l'État offre de nouvelles possibilités législatives encore jamais mises en œuvre.

M. Philippe Knaepen (MR). – J'ai du mal avec ce dossier. Cela fait deux ans qu'on nous dit que les choses sont quasi terminées. Aujourd'hui, je me rends compte de la complexité extrême du dossier et de l'importance déterminante de l'avis du Conseil d'État sur le plan juridique.

Je recommande une fois de plus la concertation avec la Flandre. Elle me paraît importante dans ce dossier.

Concernant la table, je me pose beaucoup de questions. Il s'agit de droits d'un autre âge. Lorsque j'avais interrogé votre prédécesseure voici presque vingt mois, elle m'avait assuré que c'était quasi chose faite.

Je reviendrai certainement sur le dossier dès que l'avis du Conseil d'État sera connu.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, vous n'avez certainement pas dit explicitement que le combat était gagné. C'est la presse qui aura mal compris. J'imagine que votre service de presse aura eu à cœur de rectifier les choses, en rappelant toutes les étapes qui devaient encore être franchies.

Je retiens de votre réponse que l'essentiel aujourd'hui est de connaître l'avis du Conseil d'État sur le projet du gouvernement flamand, car il va conditionner le sort de Bruxelles. Si le Conseil

d'État cautionne le projet du gouvernement flamand, la conclusion d'un accord de coopération avec la Flandre sera plus difficile ou devra du moins se faire sur une autre base. Dans ce dossier, la pierre d'achoppement est bien Bruxelles, qui nécessite un accord de coopération.

J'espère que l'avis du Conseil d'État est imminent. Vous précisez effectivement bien qu'il reste encore quelques étapes à franchir. Je suis convaincu que vous déploierez toute votre énergie pour faire aboutir le dossier. Un changement de ministre a au moins le mérite de permettre de se rendre compte du réel état d'avancement de certains dossiers.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour la volonté avec laquelle vous tentez de faire avancer le dossier. Celui-ci est toutefois très complexe.

Nous attendons donc l'avis du Conseil d'État sur ce projet de Sven Gatz, qui conditionnera l'avenir du prix unique à Bruxelles.

(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence)

8.20 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir du FIFF»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Parmi les festivals de cinéma qui ont une belle envergure et une renommée, en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi au-delà, figure le Festival international du film francophone (FIFF) de Namur, dont l'édition 2016 s'est déroulée du 30 septembre au 6 octobre. Espérons que la programmation puisse se poursuivre et permette à l'avenir de drainer un public aussi nombreux que cette année et de faire la part belle à la création qui nous est très chère.

Ma question concerne l'horizon et la survie de ce festival, potentiellement menacé. Il me revient que plusieurs sources de financement, émanant du privé, mais aussi – et c'est l'objet de mon inquiétude aujourd'hui – du pouvoir fédéral, sont compromises. Il semble en effet que le subside de la direction générale de la Coopération au développement, lié au caractère international et francophone du festival, a été supprimé, ce qui indiquerait que les autorités fédérales négligent le retentissement de cet événement en dehors de nos frontières. En outre, cette suppression s'est faite sans préavis et sans que nous en connaissions le motif.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous confirmer cette décision unilatérale prise au niveau fédéral? Comment réagir face à cette nouvelle offensive contre la culture orchestrée depuis un niveau de pouvoir qui semble bien sourd aux intérêts francophones de ce pays?

Je suppose que tout sera mis en œuvre pour

réfléchir aux meilleures options visant à préserver un événement culturel important de notre Fédération. Selon la presse, certaines portes pourraient s'ouvrir, grâce à la société de production des frères Dardenne ou du financement participatif (*crowdfunding*). Ces pistes restent cependant aléatoires face au trou laissé par la disparition du subventionnement fédéral.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Il s'agit effectivement d'une décision unilatérale prise au niveau fédéral. Je n'en connais pas les raisons. D'autres festivals que le FIFF sont touchés par cette mesure puisque la décision prise est d'arrêter tout soutien aux festivals de cinéma en Wallonie et à Bruxelles.

Toutefois, je ne veux pas rentrer dans une spirale négative autour de la situation financière du FIFF. Il importe de relativiser l'information lue dans la presse selon laquelle le festival serait proche de la faillite. Oui, les pertes conjuguées d'un financement public et d'un sponsor privé sont un coup dur pour le festival. En revanche, il ne s'agit pas d'un désintéret public ou privé pour le FIFF, mais du retrait, de tous les festivals, du pouvoir public concerné et d'un sponsor privé qui est en redressement judiciaire et ne peut dès lors plus honorer les partenariats prévus.

Ensuite, je soulignerai la réaction rapide des organisateurs qui ont tenu à prendre des mesures immédiates afin de limiter les conséquences collatérales de cette situation. Outre des économies de gestion sur les différents postes budgétaires, il a été décidé de raccourcir la durée du festival d'une journée. Cela résulte, d'une part, du préavis de grève nationale déposé pour le vendredi 7 octobre 2016, qui risquait de compliquer la tenue de la cérémonie de clôture du festival, et, d'autre part, de l'économie budgétaire substantielle que cette décision entraîne. Le budget annuel du festival est de plus de 1,5 million d'euros et le budget prévisionnel de cette édition 2016 prévoit un déficit probable de 15 000 euros, soit moins d'un pour cent.

Même si nous devons rester très attentifs à la situation du festival et notamment voir, à l'issue de l'édition 2016, si les prévisions ont été respectées, il convient de relativiser la situation sans tomber dans un alarmisme qui pourrait se révéler préjudiciable.

L'apport annuel du centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles au FIFF s'élève à 150 000 euros, soit le montant maximal pour un festival selon le décret «Cinéma» et ses arrêtés d'application. Le FIFF bénéficie actuellement d'un contrat-programme de cinq ans qui se terminera le 31 décembre 2017; son renouvellement sera examiné par la Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels en 2017.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Le retrait des autorités fédérales touche donc toutes les initia-

tives.

Il s'agit quand même d'un signe très négatif.

Je vous rejoins sur le fait qu'il ne faut pas donner de messages alarmistes. Une politique volontariste de sponsoring a été mise en œuvre et porte d'ailleurs ses fruits.

Pour le reste, un renouvellement des contrats-programmes est en cours avec notre institution. C'est sans doute un moyen de remettre en lumière ce festival qui ne démerite pas, ni en termes de public, ni en termes de programmation, ni en termes de rayonnement international.

8.21 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Salle de cinéma de demain - récent rapport publié»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, Jean-Marie Dura, l'ancien directeur général du réseau UGC, a récemment présenté, au Centre national du cinéma et de l'image animée, en France, un rapport relatif à l'évolution des salles de cinéma, intitulé *La salle de cinéma de demain*.

Dans ce rapport figurent une série de constats sur les tendances en présence ainsi que des recommandations basées sur l'analyse du cas français. On peut y pointer, parmi les tendances émergentes, le retour des salles de cinéma en centre-ville, le renforcement des multiplexes spectaculaires, la place des nouvelles technologies afin d'améliorer la qualité de son et de projection offerte aux spectateurs, le développement de l'expérience-client pour permettre à la salle de se différencier de l'attractivité grandissante des loisirs à domicile, grâce à des nouveaux services, la place des contenus alternatifs aux films: spectacle vivant ou opéra, compétitions de jeu vidéo, réalité virtuelle, comme dans le circuit scandinave Nordisk Film, mais aussi des contenus pédagogiques, comme les conférences et les cours magistraux.

Parmi les recommandations, on trouve les éléments suivants: faciliter l'implantation des cinémas en centre-ville, la nécessité pour les salles de créer une identité architecturale forte, aider les salles à devenir pleinement des lieux de vie citoyens et culturels favorisant également la transmission des savoirs, soutenir la création de véritables espaces dédiés aux jeunes en élargissant le champ du cinéma notamment au jeu vidéo, prendre un réel virage en matière de *e-marketing* vis-à-vis des spectateurs avec une coopération plus étroite entre distributeurs et exploitants, exercer une vigilance sur le mouvement de concentration de l'exploitation au niveau mondial et la montée en puissance du marché asiatique.

Le rapport préconise aussi le renforcement des grands groupes nationaux et/ou européens en

matière d'exploitation pour garantir une offre cinématographique diversifiée.

Cette série de conseils et de recommandations, basés sur l'exemple français, mais dont on peut aisément imaginer que certains éléments sont parfaitement valables pour notre pays et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles, montre à quel point la mutation de ce secteur est un phénomène qui doit retenir toute notre attention. En effet, l'impact sur l'accès de tous les publics à la culture, dans sa diversité, et à nos œuvres cinématographiques est, on le comprend bien, tout à fait déterminant.

Je suis particulièrement interpellée de la dérive duale qui peut découler d'une telle évolution. Je pense qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, il importe dès lors de soutenir de façon engagée et efficace une série de lieux et d'outils de diffusion qui permettent précisément d'offrir à de larges publics une expérience cinématographique de qualité, avec un équipement technologique de pointe et qui fait la part belle à nos productions.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de ce rapport? Quelle analyse en faites-vous par rapport à l'évolution de ce secteur dans notre Fédération?

Les travaux de la plateforme «Cinéma», espace commun avec les autres niveaux de pouvoir, ont-ils déjà intégré ces questions? Si oui, y a-t-il une vision commune à développer, y compris, pourquoi pas, à l'échelon européen, vu les enjeux qui sont de taille?

En conclusion, voilà encore un secteur sur lequel la numérisation ouvre un champ de possibles qui vont du meilleur au pire, mais qui doit nécessairement mobiliser toute notre vigilance afin de promouvoir l'accessibilité et la diversité culturelles.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je vous le concède, de nombreux enjeux décrits dans ce rapport, dont j'ai bien eu connaissance, dépassent évidemment le cas français et peuvent s'appliquer à l'exploitation cinématographique de tous les pays européens avec, certes, des spécificités.

En préambule, il faut rappeler et garder à l'esprit que le soutien du Centre du cinéma et de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles est culturel et non économique. La frontière entre ces deux domaines est parfois floue, mais c'est un élément important, voire essentiel.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient actuellement une dizaine de cinémas pour un budget total de près d'un million d'euros. Il a été décidé de soutenir uniquement les cinémas qui présentent au moins 70 % de films d'art et d'essai sur au moins 70 % de leurs séances. La base est ici clairement culturelle. Actuellement, plusieurs cinémas dédiés aux films d'art et d'essai, soutenus par la Fédération, ouvrent ou vont ouvrir leurs

portes. C'est le cas du Caméo à Namur, avec cinq écrans, du Quai de l'image à Charleroi, avec quatre nouveaux écrans dont l'ouverture est prévue à la fin de cette année, ou du Palace à Bruxelles, avec également quatre nouveaux écrans escomptés. Il s'agit de cinémas urbains, qui respectent les critères repris dans le rapport tout en étant adaptés à l'exploitation de films d'auteur plutôt qu'aux *blockbusters* principalement américains.

Sur le plan de l'accès à la culture, soulignons qu'outre les salles classiques, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient de plus en plus de nouveaux lieux de diffusion non marchands, tels que des centres culturels, des bibliothèques, etc. En effet, ceux-ci permettent de toucher des publics différents et cultivent tant l'offre culturelle qu'une certaine convivialité, un sens de la rencontre via des séances-débats, des lieux de restauration et de rencontre.

Enfin, l'*e-marketing* sera de plus en plus développé au Centre du cinéma et de l'audiovisuel, notamment grâce à l'engagement d'une personne dont ce sera la tâche principale. Il s'agit d'un moyen permettant de toucher des publics différents, souvent plus jeunes et peu conscients de l'existence ou de l'intérêt culturel de nos films.

La question de l'exploitation en salle est traitée dans le cadre de la plateforme cinéma, mais uniquement, pour le moment, sous deux angles prioritaires: la modernisation de la signalétique des films et la collecte des chiffres d'exploitation. J'ai, dès mon arrivée, clarifié mes positions concernant la signalétique.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je voudrais mettre en évidence le fait qu'il faut éviter d'avoir, d'un côté, les complexes avec un public captif et, de l'autre, des salles plus intimistes, urbaines, d'art et d'essai. Il faut privilégier une offre diversifiée qui doit être présente partout. Pour être vu par le plus grand nombre, notre cinéma d'auteur doit aussi être projeté dans les grandes salles.

8.22 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Procédure d'évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente et nouvelles reconnaissances en 2017»

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, les membres de cette commission sont habitués à mes questions sur ce sujet, car une de mes marottes est l'évaluation du décret de 2003. Nous en parlons en effet depuis un an à intervalles réguliers. Cette évaluation, prévue dans le décret, ne représente pas qu'une obligation décrétales. Il s'agit également d'un processus utile et nécessaire pour, le cas échéant, adapter le fonctionnement

des aides publiques à un secteur aussi essentiel que celui de l'éducation permanente.

À l'occasion de votre rentrée politique, vous avez cité parmi les prochaines initiatives cette évaluation ainsi que la réflexion à mener sur l'élargissement des publics cibles dans une optique d'éducation et de médiation culturelles plus larges. Par ailleurs, les chiffres du budget de 2017 semblent offrir un horizon particulièrement favorable au secteur de l'éducation permanente. Vous connaissez très bien ce secteur et j'imagine aisément que vous suivez une direction claire dans votre politique.

Quel est le timing prévu pour les conclusions de cette évaluation? Comment souhaitez-vous mener la réflexion avec le secteur sur l'élargissement des publics cibles? Vu les moyens nouveaux obtenus pour le budget de 2017, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter, votre volonté est-elle de reconnaître de nouveaux opérateurs et/ou de garantir les changements de catégorie?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je vous remercie pour votre question et pour votre persévérance à traiter ce sujet. J'ai le plaisir de vous annoncer que le processus d'évaluation est en marche. Je vous rassure: l'idée de l'évaluation est bien de déterminer comment le décret permet d'atteindre ses objectifs et non de contrôler le travail des opérateurs eux-mêmes. L'évolution du décret se situe du côté du renforcement du dispositif, s'il devait y avoir évolution du décret.

Concrètement, je vais présenter une proposition d'orientation et de méthodologie lors du Conseil supérieur de l'Éducation permanente de ce mois d'octobre. Cette note se base sur une réflexion menée au sein de mon cabinet, après consultation de quelques experts, notamment à partir de la note d'orientation du Conseil supérieur qui date de février 2016. Une fois ce cadre validé, l'Observatoire des politiques culturelles lancera l'appel pour le soumissionnaire et nous réunirons le Comité de pilotage à la fin de 2016 ou, au plus tard, au début de 2017.

Comme je l'exposerai au Conseil supérieur de l'Éducation permanente, je propose une méthodologie en deux phases parallèles. Avec la phase plus rapide et opérationnelle, je souhaite que l'on aboutisse à des conclusions avant l'été de 2017. Pour les enjeux qui mériteront d'être approfondis, nous nous donnons une année de plus. Je ne veux pas rester dans un processus d'évaluation qui va prendre des années. Il doit aussi nous laisser le temps de prendre les dispositions décrétales ou les arrêtés, ou simplement de nous féliciter de l'état du décret, en temps utiles et pendant cette législature. Selon la méthodologie préconisée, ce sera le Comité de pilotage qui déterminera les enjeux prioritaires à mesurer lors de l'évaluation du décret.

Cependant, il est clair que la notion de «pu-

blic issu des milieux populaires» pose aujourd’hui question, non seulement car il est nécessaire de redéfinir cette notion à la lumière de l’évolution actuelle de la société, mais aussi, car, comme je l’ai déjà dit, je suis convaincue que la Culture et l’Éducation permanente doivent s’adresser à tous, sans exception, y compris au milieu un peu plus favorisé d’un point de vue économique, mais éloigné d’une véritable démarche culturelle et d’émancipation.

En ce qui concerne les moyens obtenus pour le budget 2017, les montants supplémentaires pour l’Éducation permanente vont principalement servir à respecter les dispositions du décret pour les années 2015 et 2016, passage des conventions en contrats-programmes et augmentation des forfaits.

Cependant, je maintiens ma décision de bloquer les nouvelles demandes de reconnaissance et d’augmentation des forfaits pour 2017.

En effet, il me semble plus pertinent d’attendre les conclusions, au moins partielles, du processus d’évaluation, avant d’engager de nouvelles décisions, tous azimuts.

Comme vous le savez, j’accorde beaucoup d’importance au respect des procédures de concertation des secteurs. Je préfère donc réserver les détails concrets de ma présentation au Conseil supérieur de l’Éducation permanente, mais n’hésitez pas à m’interpeller dans quelques semaines. Je serai ravie de répondre à vos questions.

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse.

J’ai bien noté que le processus d’évaluation était en marche et que l’évaluation portait sur le décret et non pas sur les opérateurs.

J’entends également que vous allez proposer, dans le courant du mois, une note méthodologique au Conseil supérieur de l’Éducation permanente.

(M. Patrick Prévot, vice-président, reprend la présidence)

J’entends également votre volonté de ne pas rester dans un processus d’évaluation et de pouvoir en sortir à un moment donné pour poser ou non les actes qui s’imposeraient à la suite de cette évaluation. Vous souhaitez bloquer pour l’instant les nouvelles demandes, en attendant les résultats de l’évaluation. Ce sera certainement de nature à soulager et à rassurer le secteur qui était relativement inquiet à ce sujet. C’est un bon signal. Je sais que vous n’êtes pas opposée à de nouvelles demandes, mais tout cela s’inscrit dans le contexte budgétaire que nous connaissons. Le fait de bloquer pour l’instant ces nouvelles demandes me semble être une sage décision.

(M. Patrick Prévot prend la présidence de la séance.)

8.23 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et

ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Maison des fédérations»

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, en juin dernier, vous annonciez que le projet de Maison des fédérations avançait bien. Pour rappel, ce projet a pour but de rassembler en un seul lieu un certain nombre de fédérations actives dans le secteur culturel. Vous indiquiez avoir déjà eu plusieurs réunions à votre cabinet avec les acteurs concernés et être décidée à aboutir sous cette législature. Vous indiquiez toutefois en être toujours «à la constitution d’un groupe de réflexion pour approfondir le modèle d’organisation et de représentation des fédérations et des métiers».

Où en est ce projet? Un modèle d’organisation et de représentation a-t-il été défini? Pouvez-vous nous le présenter? Quelles sont les fédérations qui pourraient se regrouper? Dans quel délai ce projet pourrait-il se concrétiser?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Le projet de Maison des fédérations est issu des propositions de la coupole «Artistes au centre» de l’opération *Bouger les lignes*. Il fait écho à une question plus large abordée dans les travaux de la coupole, celle de la représentation des artistes et des différents secteurs au sein d’associations professionnelles représentatives.

Comme j’ai pu l’exposer dans ma réponse à M. Maroy sur le suivi de l’opération *Bouger les lignes*, des comités de suivi opérationnel sont en cours de constitution.

J’ai prévu la constitution d’un comité spécifique autour de cet enjeu. Il se mettra à l’œuvre dès ce mois d’octobre pour des conclusions attendues en mars 2017.

En tant que défenderesse de la liberté associative – et je suis sûre que je ne suis pas la seule ici! –, je laisse à la sagacité des fédérations et des acteurs de terrain le soin de définir le modèle qui leur semble le plus pertinent. Sur la base de leurs recommandations, l’idée est d’aider les secteurs d’activités à s’organiser en créant les conditions pour qu’ils puissent se rassembler et se concerter, en identifiant les structures à créer ou à développer, ou en évaluant les besoins en termes de fonctionnement.

M. Philippe Knaepen (MR). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. C’était une question purement informative. Nous en savons déjà maintenant un peu plus. Nous attendrons mars 2017 et nous inscrirons déjà cette date dans notre calendrier pour vous interroger à nouveau à ce moment-là.

(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence de la séance)

9 Ordre des travaux

M. le président. – Les interpellations à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, de Mme Catherine Moureaux, intitulées «Actions menées pour éviter la consommation d'alcool pendant la grossesse» et «Quel statut pour les accueillantes?», sont retirées.

Les questions orales à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, de Mme Magali Dock, intitulées «Développement de l'e-commerce de l'art en FWB», «Amélioration de la visibilité de nos musées via les youtubeurs», «Stratégie numérique et internationale de la FWB pour nos musées», «Mise en avant du travail des conservateurs-restaurateurs d'œuvres d'art», «Place des cascadeurs belges dans les tournages réalisés en Belgique» et «Tabou autour des douleurs chroniques des musiciens», de Mme Valérie De Bue, intitulées «Accessibilité des festivals aux personnes handicapées» et «Accessibilité des festivals aux articles 27», de Mme Carine Lecomte, intitulées «Drogue lors des festivals» et «Dispositif chèque-service accueil luxembourgeois et ses implications pour les crèches frontalières belges», de Mme Laetitia Brogniez, intitulées «Centre de prêt de la FWB à Naninne» et «Difficultés des centres

culturels en milieu rural», de M. Olivier Destrebecq, intitulées «Œuvre *La maison bleue* de Chagall», «Retombées économiques réelles de Mons 2015» et «Producteurs d'animation en FWB», de Mme Caroline Persoons, intitulées «Mad Musée» et «Situation au Guichet des arts et avenir», de Mme Barbara Trachte, intitulée «Diagnostic précoce de la mucoviscidose», de Mme Catherine Moureaux, intitulées «Évaluation et comptabilisation des contrôles dans les milieux d'accueil et des plaintes» et «Réforme École des devoirs», de M. Patrick Prévot, intitulée «Crèches dans les entreprises», de Mme Anne Lambelin, intitulée «Système de recommandation sur les plateformes numériques» et de M. Yves Evrard, intitulée «Projet culturel de l'ASBL Miroir Vagabond», sont retirées.

La question orale de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Synthèses des coupoles nos 3 et 4 de l'opération "Bouger les lignes"», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14h35.*